

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2015

### *Présents :*

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Nathalie MAGNIER - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

### *Absents ayant donné procuration :*

Guy BENEYTOU	procuration à	Jean-Luc BOSC
Jérémie LANDREAU	procuration à	Franck RAYNAL
Zeineb LOUNICI	procuration à	Patricia GAU
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Benoît RAUTUREAU
Caroline VION	procuration à	Laurence MENEZO
Samira EL KHADIR	procuration à	Philippe DESPUJOLS

### *Absents :*

Gladys THIEBAULT

*Secrétaire de séance :* Fatiha BOUAKKAOUI

\*\*\*

**Monsieur le Maire** fait part de ses excuses « concernant le compte-rendu de la séance précédente qui n'a pas pu être retranscrit dans son intégralité dans la mesure où le dispositif d'enregistrement n'a pas fonctionné. Il a donc été impossible de récupérer la totalité des échanges. Une demande a été faite à l'ensemble de ceux qui s'étaient exprimés pour pouvoir mentionner leurs prises de parole dans le compte-rendu et nous avons donc intégré l'intégralité de ce qui nous a été transmis. ».

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « Si bien entendu nous acceptons bien volontiers vos excuses pour un incident technique dont vous n'êtes absolument pas responsable. Cependant, on ne peut que regretter que ce compte-rendu, s'il reprend comme vous l'avez dit, les interventions qui vous ont été transmises, ne donne en aucun cas trace des débats, de leur nature et de leur tonalité. Il ne reprend d'ailleurs aucune de vos interventions. En particulier, celles qui ont pu être faites à la suite des questions qui ont pu vous être posées. Dès lors, nous ne pouvons que constater que ce compte-rendu ne retrace pas fidèlement la nature des échanges qui ont pu être faits lors de ce dernier conseil municipal. Donc nous nous abstenons. »

**Monsieur le Maire** répond qu'il déplore cet incident technique et précise que n'étant pas écrites ses interventions n'ont pu être rétablies puis il soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2015 à l'adoption de l'assemblée délibérante et enregistre l'abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, DESPAGNE, EL KHADIR et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE, et ZAITER.

\*\*\*

**Monsieur le Maire** déclare : « Pour mettre l'accent sur des sujets traités parfois en fin de conseil, l'ordre des commissions a été inversé et le conseil débutera par la commission 2 –

Vie locale et citoyenne, de manière à débattre du Contrat de Ville. » Puis il donne la parole à Monsieur YAHMDI.

**aff n°DEL2015 182 : Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole bordelaise - Convention cadre**

Depuis de nombreuses années, la Communauté Urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole met en œuvre une politique visant à réduire les inégalités sur son territoire : accompagnement des communes, signature des contrats urbains de cohésion sociale, action en matière de transport public et de renouvellement urbain, etc.

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) ainsi que la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine font évoluer le rôle de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui se voit transférer formellement la compétence « politique de la ville ».

Désormais pilote de la politique de la ville, Bordeaux Métropole doit élaborer son Contrat de ville 2015/2020 au bénéfice des quartiers prioritaires et de veille définis par l'État : 21 quartiers prioritaires (concernant 12 communes) sont identifiés. Des territoires de veille sont intégrés au Contrat de ville (au regard de leur ancien classement en politique de la ville) et feront l'objet d'une mobilisation de financements de droit commun. Hors du territoire de Bordeaux Métropole, un territoire de veille situé sur la commune de Sainte Eulalie s'ajoute à ces quartiers. Certains quartiers sont éligibles au nouveau programme de renouvellement urbain.

Face à l'ambition de développement d'une Métropole européenne à haute qualité de vie mais face aussi à la fragilité urbaine et sociale de certains territoires, l'enjeu principal du contrat de ville 2015/2020 est de rompre avec le risque de développement d'une Métropole à deux vitesses en ancrant les quartiers concernés dans la dynamique métropolitaine : le développement économique métropolitain devra bénéficier à la diversification fonctionnelle des quartiers et favoriser la formation, l'insertion et l'accès à l'emploi de leurs habitants. L'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants devra être poursuivie (poursuite du renouvellement urbain, rééquilibrage de la production de logements sociaux et de peuplement, etc). Il s'agira enfin de travailler à davantage de cohésion sociale dans ces quartiers et à la citoyenneté de leurs habitants.

Depuis le mois de septembre 2014, un travail d'élaboration du Contrat de ville métropolitain a été engagé avec les services de l'État, les communes et les partenaires concernés (Région, Département, bailleurs, Caisse des dépôts et consignations, Caisse d'allocations familiales, etc). 3 comités de pilotage co-présidés par le Préfet et le Président de Bordeaux Métropole ont permis de valider le projet métropolitain 2015/2020 décliné dans le cadre de la « Convention cadre du contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2015/2020 »

Ce travail partenarial a permis de s'accorder sur les grandes orientations et priorités du Contrat de ville 2015/2020 qui s'articulera autour de 4 piliers :

1<sup>er</sup> pilier : Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

- Nécessité de poursuivre, voire de développer les efforts pour lever les freins à l'emploi et aider la création d'activités par les habitants au sein et en dehors des quartiers,
- Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en y facilitant l'implantation d'activités économiques et ce, en partenariat notamment avec la Région,
- Renforcer la complémentarité des chaînes d'acteurs à l'échelle métropolitaine (animation territoriale à travers une gestion territorialisée des emplois et des compétences).

2<sup>ème</sup> pilier : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

- Améliorer le « vivre ensemble » dans les quartiers prioritaires et assurer une meilleure cohésion sociale à l'échelle des communes et du territoire métropolitain,
- Prévenir le décrochage scolaire, en ciblant particulièrement les élèves allophones, en rendant attractives les écoles des quartiers par la poursuite de leur réhabilitation,
- Se doter d'une stratégie métropolitaine en matière de santé, à travers un contrat de santé

métropolitain,

- Coordonner et mettre en réseau les acteurs et les actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique au sein de la Métropole.

3<sup>ème</sup> pilier : Poursuivre/Favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants,

- Faciliter la réhabilitation ou la création d'équipements culturels, sportifs, de loisirs au sein des quartiers,

- Poursuivre les politiques de renouvellement urbain et de réhabilitation des quartiers afin d'améliorer les conditions de vie et le cadre de vie des habitants et favoriser l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain, notamment par le développement d'une meilleure diversification sociale,

- Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité.

4<sup>ème</sup> pilier: Favoriser la citoyenneté.

- Développer une éthique républicaine et des pratiques citoyennes,

- Veiller à l'égalité en favorisant l'accès aux droits et aux services,

- Favoriser l'accès aux droits en participant au financement des maisons de la justice et du droit,

- Développer la médiation à l'échelle de la Métropole,

- Soutenir les opérateurs d'agglomération engagés sur ces différents champs.

L'égalité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations ainsi que la participation des habitants (avec une attention particulière à la jeunesse et à la question du vieillissement) ont également été validées comme priorités transversales du contrat.

Cette convention cadre du Contrat de ville métropolitain se déclinera au niveau territorial par des Conventions territoriales inhérentes à chaque commune. En complément de ce Contrat de ville, une convention intercommunale de mixité sociale sera élaborée.

Pour la mise en œuvre du Contrat, un «partage de compétences» s'effectuera entre les communes et la Métropole selon le principe de subsidiarité, considérant que les communes continuent d'assumer leur rôle de proximité qui est au cœur de la politique de la ville. Bordeaux Métropole, loin de se substituer à leurs interventions, viendra les renforcer : coordination des actions ou des politiques ; mise en réseau et formation des acteurs ; apport de la force de frappe de Bordeaux Métropole pour assurer un effet levier à certaines actions métropolitaines ; évolution des politiques de Bordeaux Métropole pour une priorisation en direction des quartiers prioritaires ou en veille ; investissement de Bordeaux Métropole sur l'observation, le suivi et l'évaluation des dispositifs à l'échelle de l'agglomération.

Le pilotage et l'animation de la Convention cadre du Contrat de ville s'appuieront sur les comités de pilotage et les comités techniques déjà mis en place au niveau métropolitain.

Pour Pessac les quartiers de Saige et Châtaigneraie-Arago inscrits comme quartiers prioritaires et les quartiers du Haut-Livrac et du Burck inscrits comme quartiers de veille sont concernés par cette Convention cadre du Contrat de ville de la Métropole Bordelaise.

Le Conseil Municipal :

- approuve la Convention cadre du Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015/2020,

- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention cadre du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise 2015/2020.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Cette convention-cadre est le résultat d'un travail important de co-construction notamment entre la Métropole et les douze communes concernées par la Politique de la Ville. Travail que nous tenons à saluer par sa qualité, sa richesse aussi.*

*Si elle confie à la Métropole un rôle de coordination, de suivi et d'animation, elle préserve la place déterminante de la commune, qui pour nous est essentielle, en matière de proximité, de lien social et de dimension citoyenne.*

*Nous en partageons les objectifs avec notamment la priorité à l'emploi et à l'insertion économique ainsi que les orientations qui constituent le socle de la solidarité métropolitaine pour éviter une Métropole à deux vitesses. Solidarité qui pour nous doit concerner les 28 communes de la Métropole et pas seulement les 12 communes signataires. Nous partageons l'ambition élevée que vous manifestez pour la Politique de la Ville mais nous nous interrogeons, comme vous d'ailleurs, sur les moyens dont nous disposerons pour sa mise en œuvre, aussi bien du côté de l'État qui pour l'instant maintient ses efforts que de la Métropole et du côté de la Ville. Nous regrettons à ce sujet l'absence à ce jour d'annexes financières à cette convention cadre nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations ainsi que l'absence de garanties concernant les quartiers en veille qu'il ne faudrait pas oublier. Ce sont là deux points de vigilance importants. Les moyens de mise en œuvre des actions s'ils venaient à manquer ne seraient pas un bon signe pour les habitants de ces quartiers qui sont appelés, et c'est une bonne chose, à participer à travers les conseils citoyens à l'élaboration de ces actions. J'aurais pour finir une question concernant la deuxième partie du document qui nous est soumis. Nous avons noté une fiche-action dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Saige avec notamment l'hypothèse d'une démolition-reconstruction, évoquée lors d'une réunion publique à la maison municipale de Saige, nous aimerions que vous nous précisiez ce que vous entendez par là, sachant que Saige n'a pas été retenu dans la liste des sites d'intérêt national, ni régional de la nouvelle politique d'orientation urbaine qui bénéficie à ce titre de financements spécifiques. Nous voterons cette délibération. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Nous sommes dans un nouveau cadre d'intervention pour la continuité de la Politique de la Ville qui s'est efforcée de réduire les inégalités et de favoriser la mixité sociale. Je voudrais à mon tour souligner l'intérêt du copilotage avec la Métropole et d'une convention cadre. Même si Pessac peut regretter que le quartier de Haut Livrac ne soit plus un quartier prioritaire et devienne un quartier en veille alors que bien sûr il y reste encore beaucoup de points à travailler et à améliorer. Le nouveau cadre défini par l'État participe à un rééquilibrage du territoire y compris à l'échelle du département et certains territoires ruraux ont ainsi pu rentrer dans la Politique de la Ville. Comme élue départementale je ne peux que m'en féliciter. Je citerai pour exemple un quartier à Coutras, Sainte Foy la Grande étant également concernée.*

*Si je reviens à l'échelle de la Métropole, l'enjeu est aussi un rééquilibrage entre les deux rives, certainement pour l'offre de logements sociaux. A Pessac, comme le souligne le bilan fait pour l'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, on voit que la mixité sociale a été favorisée à Saige notamment par l'action de DOMOFrance qui a été de mettre en vente plus de 300 logements sociaux ce qui a pu introduire un petit peu plus de diversité dans l'origine socio-professionnelle des habitants. Cependant, cette mixité sociale reste à renforcer et dans tous les quartiers, que ce soient ceux de la ville ou à l'échelle des communes. Notre ambition devrait être qu'il n'existe plus de quartiers prioritaires ou de quartiers en veille mais des quartiers tout simplement.*

*Je voudrais revenir sur deux des piliers d'intervention du contrat de ville qui indique les domaines à renforcer. Sur le pilier 1, de l'insertion économique, de l'accès à l'emploi et du développement de l'activité, il me paraît important que la Ville de Pessac maintienne non seulement des clauses d'insertion, ce qui a été fait sur l'opération de réhabilitation de Châtaigneraie -Arago mais que la ville soutienne aussi de façon active tout le champ de l'économie sociale et solidaire. Je ne peux que regretter encore une fois votre décision d'abandonner le projet d'économie sociale et solidaire aux Échoppes qui peut fragiliser des acteurs y compris ENVIE qui a pourtant un bon potentiel de développement.*

*Le dernier pilier sur lequel je voulais vous interroger c'est celui de la citoyenneté. Pessac, comme la plupart des villes qui s'inscrivent dans cette Politique de la Ville, est en retard pour mettre en place un conseil citoyen. Dans ce conseil citoyen, une partie va être tirée au sort et est réellement tirée au sort, pas à partir d'un panel d'habitants volontaires, comme cela a été le cas pour le CESEL. J'en profite pour vous poser la question de la*

*diversité sociale du CESEL. Vous avez communiqué sur sa composition mais je vous avoue que je ne sais pas exactement combien d'habitants de nos quartiers prioritaires sont dans le CESEL. C'est une question que je vous pose. D'autant plus qu'il y a des objectifs d'avoir une gouvernance associative plus représentative de la population des quartiers. De façon globale, il y a le besoin de susciter et de soutenir des initiatives dans les quartiers d'Arago et de Haut-Livrac pour avoir une animation globale. Donc à cette occasion, je souhaiterais vous interroger, même si cela anticipe sur la délibération suivante, sur les enveloppes que vous prévoyez pour accompagner et pour soutenir ces initiatives notamment auprès d'associations qui sont souvent dans un contexte assez tendu pour cause de baisse des subventions. De façon globale, par rapport au conseil citoyen, quels seront les moyens financiers, les moyens d'animation ? Par exemple, si on veut attirer les parents isolés qui sont nombreux dans les quartiers prioritaires, est-ce que vous mettez en place des dispositifs particuliers de garde d'enfant pour leur permettre de participer ? Comment tout cela va-t-il s'articuler avec les Conférences de secteur que vous venez de lancer et avec les associations déjà existantes, notamment les syndicats de quartier ? »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « Effectivement sur la question de l'annexe financière, nous avons fait le même constat que vous, à savoir que dans l'article 3 de la convention cadre on parle bien d'annexe financière seulement tout le long du processus d'élaboration de la convention, l'ensemble des parties prenantes a décidé de ne pas attribuer d'enveloppe financière à priori. La loi le leur permettait. Je sais que la Métropole a voté une enveloppe de 500 000 € sur l'ensemble du territoire métropolitain. Donc, 500 000 € supplémentaires qui vont venir aider des associations qui ont des interventions à vocation métropolitaine. Nous en recevons sur Pessac mais d'autres communes sont concernées.

*Ensuite, sur la question des moyens, la ville de Pessac, vous le verrez dans la délibération n°2015-184, notamment à travers la programmation annuelle des actions financées dans le cadre de la politique de la ville, a augmenté son budget pour passer de 107 300 € en 2014 à 118 800 € cette année. Ce qui prouve une fois de plus toute notre volonté pour pouvoir soutenir les actions qui partent des associations qui sont sur ces territoires, mais aussi qu'il ne suffit pas d'avoir une nouvelle réforme de la Politique de la Ville, il faut aussi changer de méthode. C'est ce sur quoi nous insistons avec Sylvie Trautmann, Guy Beneytou, Emmanuel Mages ou Isabelle Dulaurens, depuis plusieurs mois, à savoir accompagner au mieux les initiatives qui partent de ces quartiers et créer ainsi des synergies. Il y a un certain nombre d'initiatives qui ne sont pas coordonnées. Des subventions sont attribuées dans les délégations thématiques, aujourd'hui il s'agit de conventionner avec ces associations pour les considérer comme les autres associations du territoire.*

*Ensuite pour répondre à Madame Curvale, sur la question du Haut Livrac, nous avons anticipé la sortie de la géographie prioritaire puisque nous annonçons l'année dernière la création d'une enveloppe spécifique sur le quartier de 20 000 €. Cela va permettre de pérenniser certaines actions notamment celles qui émanent du centre social, mais également de pouvoir aider de nouvelles associations. Je pense notamment à l'association Manboko Na Manboko qui offre aujourd'hui un certain nombre de projets alternatifs et complémentaires avec les structures historiques comme les centres sociaux ou le club de prévention. Cette enveloppe permet d'encourager les habitants à porter des initiatives.*

*Pour terminer sur la question des conseils citoyens, bien évidemment il va y avoir un tirage au sort puisque la loi l'oblige. Ensuite, nous avons rencontré un vif succès lors des réunions publiques menées sur les trois quartiers puisqu'à l'issue de ces réunions nous avons déjà une quarantaine de personnes qui se sont portées volontaires pour participer à ces conseils citoyens. Cela prouve que les conseils citoyens sont une bonne chose et sont un nouvel outil au service de la démocratie participative dans les quartiers. Et nous savons que cela a manqué durant toutes ces années. Donc cela va permettre à des habitants de pouvoir décider, de pouvoir réfléchir ensemble à des problématiques qu'ils rencontrent. Cela va leur permettre aussi de pouvoir nous interpellier beaucoup plus facilement.*

*Enfin, les quatre piliers ont été choisis par l'ensemble des participants au groupe de pilotage. La question de l'insertion professionnelle et de l'emploi fait aujourd'hui l'unanimité sur l'ensemble des territoires Politique de la Ville de la Métropole. Bien évidemment, nous ne pourrions pas intervenir sur ce premier pilier si nos actions restent centrées sur les quartiers. Aujourd'hui, l'idée c'est de pouvoir mobiliser l'ensemble des moyens mis à notre disposition sur la question de l'emploi, de mobiliser aussi les services de l'État sur cette question là, Pôle Emploi, les missions locales, le PLIE pour réussir à trouver des solutions concernant l'employabilité des personnes qui sont sur ces quartiers mais aussi pour pouvoir agir auprès des employeurs et notamment avec un Club des entreprises qui aujourd'hui est très volontaire pour traiter un certain nombre de questions. A titre d'information, depuis que nous sommes arrivés, nous avons permis la création d'une douzaine d'emplois dans des structures qui sont sur ces quartiers dont deux CAE au sein du centre social de La Châtaigneraie, 2 CAE au sein de l'USSAP Boxe, 1 CAE au sein de l'USCP, 1 autre au sein de l'association Futsal, 1 au sein de l'association Manboko Na Manboko et enfin 2 autres CAE au sein de l'association Fête le Mur. Cela prouve que nous sommes bien engagés au niveau de l'emploi. Il faut savoir que chaque personne engagée en CAE va bénéficier d'une formation dans le cadre de cet emploi aidé. Ces formations sont variées, à court et moyen terme. Mais nous avons aussi une personne engagée sur un CAFDES, qui avait deux Master et qui ne trouvait pas d'emploi. Cela va lui permettre d'aller encore plus loin et de s'engager sur une formation qualifiante d'un niveau supérieur.*

*Le pilier 4 n'est pas neutre. Ce n'est pas juste travailler sur les valeurs républicaines au sein de ces quartiers. Ce n'est pas juste essayer de dire à ces personnes vous devez être de meilleurs citoyens que vous n'êtes aujourd'hui. Mais cela va nous permettre de travailler en dehors des quartiers, d'aborder l'image des quartiers, la question de la mémoire de ces quartiers. La façon de communiquer que nous avons est de notre responsabilité mais pour pouvoir agir sur l'image de ces quartiers forcément il faut pouvoir intervenir à l'extérieur. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« On regarde les deux délibérations successivement mais on aurait pu intervenir à l'issue d'une présentation globale.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence Politique de la Ville est désormais détenue par la Métropole. C'est la raison pour laquelle nous avons un système à deux étages avec une convention cadre et une convention territoriale pour chacune des communes concernées par un ou plusieurs territoires Politique de la Ville. Cette compétence a justifié un partage d'expérience et de compétences depuis désormais plusieurs mois entre l'embryon de service métropolitain, puisque c'est un service naissant, et les services déjà installés avec une compétence, une expérience, une maturité déjà affirmées. Je tiens, pour Pessac, à remercier l'implication de l'ensemble du service DSU pour le travail extrêmement appuyé et puis pour le travail de collaboration qu'il a fallu mener avec la Métropole pour faire partager ce qui était nos priorités alors que nous ne portons pas, ou plus, la dimension stratégique globale, mais que nous devons porter l'ensemble des éléments d'appréciation locaux qui nous permettent de savoir qu'elles sont les priorités sur le terrain.*

*Nous avons aujourd'hui voté quelque chose auquel il manque effectivement l'élément financier. C'est un élément qui n'a pas été sans susciter un grand nombre d'inquiétudes au niveau de la Métropole, au moment où le vote a été acquis il y a quelques jours en conseil de Métropole et en particulier, de la part de certains maires concernés par des territoires de veille comme Patrick PUJOL, mon collègue de Villenave d'Ornon qui a exprimé de manière extrêmement claire son inquiétude comme il l'avait déjà exprimée lors des groupes de pilotage en disant qu'il n'y avait pas d'assurance qu'il y ait des moyens qui continuent d'être alloués, en particulier aux territoires de veille. C'est un sujet que nous pouvons d'autant plus partager que nous sommes depuis le 1<sup>er</sup> janvier concernés par un territoire qui a été déclassé du fait de la volonté du gouvernement. Nous avons jusqu'à présent 3 territoires Politique de la Ville : Saige, Arago-La Châtaigneraie et Haut-Livrac. Désormais, il nous en reste deux, Arago-La châtaigneraie et Saige. Saige sur un périmètre restreint par rapport à celui que nous connaissions. Nous n'avons pas trop à nous plaindre puisque Bordeaux voit son périmètre divisé par trois en population concernée, puisque de*

47 000 habitants ils passent à 17 000 concernés par les territoires prioritaires. C'est une diminution considérable. L'État n'a pas donné pour l'instant de précisions claires sur les moyens financiers qui accompagneraient cette réforme. Je ne suis pas certain qu'à diminuer autant la population concernée, on ne trouve pas dans la réalisation concrète des économies de ci ou de là, alors que la population en a vraiment tellement besoin. Réserver les moyens de l'État sur l'hyper précarité pourrait poser des problèmes graves en termes de maintien du lien social et de Politique de la Ville qui soit suffisamment cohérente avec le tissu économique et l'habitat environnant ou jouxtant immédiatement ces territoires qui ont été découpés de manière extrêmement stricte selon un seul et unique critère, celui du revenu. Il a le mérite de la simplicité mais ne rend pas compte de la totalité des questions qui se posent.

J'ai exprimé en conseil de Métropole que nous devons être vigilants. J'exprime ici un peu plus qu'une vigilance, peut-être une inquiétude. Nous verrons effectivement quel sera l'avenir de la situation pessacaise au regard notamment de la DSU et de l'ensemble des éléments financiers qui peuvent provenir de l'État. Ce qui est certain c'est que concernant Haut-Livrac, le fait qu'il ne soit plus en géographie prioritaire pose d'ores et déjà des problèmes d'accès à un certain nombre de financements.

Troisième élément que je voulais dire en réaction à certain de vos propos, notamment Madame Curvale sur le fait que nous aurions pris du retard sur la mise en place des conseils citoyens. Nous sommes la troisième ville de la Métropole, sur douze, à proposer au vote la convention territoriale concernant notre commune. Nous sommes donc plutôt en avance. Nous avons même assorti cette démarche de réunions publiques avec les habitants de ces quartiers. Il y a une attente forte sur la participation des citoyens à la définition de la Politique de la Ville et c'est vrai que c'est un manque qui existait jusqu'à présent et, je ne ferai offense à personne, en disant que sur les 3 quartiers concernés, ce n'étaient pas les comités de quartier ou les syndicats de quartier qui étaient représentatifs puisque absolument personne de ces quartiers ne participait à des comité ou syndicats de quartier. Je n'ai pas la réponse précise sur la participation des citoyens de ces quartiers au CESEL puisqu'il n'y avait pas de collègue spécifique sur les quartiers Politique de la Ville. C'est à travers les conseils citoyens, à travers le lien avec la Ville et avec le CESEL, qui n'a pas tout à fait la même vocation, que nous pourrions voir de quelle manière les conseils citoyens fonctionnent.

Je rappelle qu'ils sont organisés par la Mairie avec des moyens mis à disposition par la Ville mais qu'aucun élu n'y figure. Cela a été voulu par la loi. C'est commun à l'ensemble du territoire.

Sur l'économie sociale et solidaire, vous déplorez la perte d'un projet sur les Échoppes. Ce projet n'était pas financé. Nous avons pas les moyens de faire des Échoppes, un pôle de l'Économie sociale et solidaire. Si d'autres villes de la Métropole souhaitent prendre le relais, je ne verrais aucun inconvénient à leur prêter main forte.

Cette convention cadre me paraît extrêmement équilibrée. Elle a tenu compte de tous les apports des communes concernées, avec l'association de toutes les villes de la Métropole. Les 28 communes de la Métropole ont à connaître du pilotage de l'ensemble de la Politique de la Ville et en particulier dans les stratégies urbaines intégrées, l'ensemble des communes feront partie d'un comité de pilotage élargi. C'est là aussi que nous irons chercher d'autres moyens de financement qui aujourd'hui ne figurent pas dans les documents, et pour cause puisque l'annexe financière est vierge. Ce sont les financements de la Région, considérée comme le chef de file sur le sujet, ainsi que ceux qu'elle a à sa disposition comme les fonds FEDER, autre élément sur lequel nous pouvons prendre appui pour espérer compenser sans doute ce qui se dessine, à savoir un désengagement des financements de l'État.

Il y a aussi la question des moyens associatifs, de moyens des différents partenaires. Je salue le travail du service et des partenaires qui nous ont accompagnés sur cette convention cadre. »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire** propose de grouper les interventions sur les deux délibérations suivantes.

**aff n°DEL2015 183 : Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole bordelaise - Convention territoriale de Pessac**

Depuis 25 ans, la Ville de Pessac s'est inscrite dans une démarche partenariale globale contractuelle « Politique de la Ville » dont l'objectif est d'intégrer les quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago et Haut-Livrac à l'ensemble urbain Pessacais.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007/2014 signé avec l'État et la CUB a permis de renforcer le maillage partenarial de ces quartiers et de développer de multiples actions, innovantes et adaptées. Plus spécifiquement, il a permis de lancer le renouvellement du quartier Châtaigneraie-Arago, de soutenir, accompagner et coordonner l'action socio-éducative conduite sur ces quartiers par de multiples acteurs, de mettre en place un programme de réussite éducative (PRE) dans chaque quartier prioritaire, de soutenir et accompagner les trois centres sociaux, d'accompagner l'émergence d'associations de jeunes et jeunes adultes, de structurer une politique globale et partenariale de prévention de la délinquance, d'améliorer la qualité urbaine et d'apporter davantage de mixité à l'habitat de ces quartiers, etc...

Toutefois, la situation actuelle de ces quartiers montre que cette politique doit être poursuivie et renforcée.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a resserré la géographie prioritaire et proposé les « contrats de ville » comme cadres d'intervention pour la période 2015/2020. Proposés et signés par l'État, ces contrats intégreront les dimensions économique, urbaine, sociale et citoyenne, et seront copilotés aux échelons intercommunal (dans le cadre d'une Convention cadre) et communal (dans le cadre d'une Convention territoriale) et s'inscriront dans un processus de co-construction avec les habitants.

La Ville de Pessac choisit de s'inscrire dans cette nouvelle démarche.

En cohérence avec la Convention cadre du Contrat de Ville de la Métropole Bordelaise, sa Convention territoriale précise le projet d'ensemble qu'avec ses partenaires (l'État, Bordeaux Métropole, Domofrance, Gironde Habitat), elle souhaite mettre en œuvre pour la période 2015/2020 pour les quartiers de Saige et Châtaigneraie-Arago inscrits comme quartiers prioritaires et pour le quartier du Haut-Livrac inscrit comme quartier de veille. Le travail, engagé avec Mérignac, de requalification des copropriétés du Burck s'inscrit également dans cette convention.

Pour élaborer sa Convention territoriale, la Ville de Pessac a mené une concertation étroite avec ses partenaires et avec les habitants :

- Un long travail a été conduit à l'échelon métropolitain pour définir, valider et décliner les priorités (les piliers) de la Convention cadre du Contrat de Ville,
- L'évaluation du CUCS 2007/2014 a montré les avancées mais aussi les points faibles de l'action conduite pour ces quartiers,
- 5 groupes de travail ont permis aux partenaires de faire connaître leur analyse de la situation et de définir les orientations stratégiques, objectifs opérationnels et actions à mettre en œuvre,
- 2 comités de pilotage internes à la Ville ont permis aux élus de valider ces piliers de travail ainsi que les orientations stratégiques, objectifs opérationnels et actions à mettre en œuvre,
- 3 réunions publiques ont permis une présentation du projet aux habitants de chaque quartier et un recueil de leurs priorités,
- Un Conseil Local du Développement Social Urbain a permis une validation partenariale du projet 2015/2020.

Six principaux enjeux se dégagent de ce travail partagé d'élaboration.

Des enjeux sont spécifiques à chaque quartier.

Pour Saige, l'enjeu principal sera de définir un projet de renouvellement urbain d'ensemble

pour l'avenir de ce quartier, tout en maintenant le niveau du maillage d'acteurs institutionnels et associatifs et en continuant de coordonner leurs interventions, Pour Châtaigneraie-Arago, l'enjeu principal sera d'achever la transformation durable du quartier et de développer le maillage institutionnel et associatif d'accompagnement socio-éducatif du quartier,

Pour le Haut-Livrac, sorti de la géographie prioritaire, l'enjeu sera de mettre en place un accompagnement social global et partenarial et de répondre au profond sentiment d'éloignement de la vie pessacaise voire « d'abandon » d'une partie de la population et des acteurs du quartier.

D'autres enjeux sont transversaux aux quartiers.

- Il s'agira d'abord de répondre aux problématiques de pauvreté et de précarité qui touchent une grande partie des habitants de ces quartiers : il s'agira de travailler de manière partenariale notamment autour des dimensions emploi, logement, santé, isolement, etc,

- Il s'agira ensuite de travailler à la réussite éducative de tous les enfants et jeunes : il faudra plus particulièrement veiller à l'association et à la participation des parents, au maillage partenarial si important pour ces quartiers, et répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes,

- Il s'agira enfin de répondre au défi quotidien du vivre ensemble : nous devons principalement renforcer les valeurs du vivre ensemble, mieux travailler aux nécessaires solidarités de quartier, mais aussi renforcer le pouvoir d'agir et la citoyenneté des habitants et faire un effort important en matière de gestion urbaine et sociale de proximité et de prévention des incivilités.

En cohérence avec la Convention cadre du Contrat de Ville métropolitain, la Convention territoriale de Pessac s'articule autour des 4 piliers proposés par l'État et Bordeaux Métropole :

Pilier 1 : Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité,

Pilier 2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale,

Pilier 3 : Poursuivre/Favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants,

Pilier 4 : Favoriser la citoyenneté.

Dans la Convention territoriale, chaque pilier est décliné en orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions ou types d'actions.

Pour faire perdurer la dynamique qui a prévalu à l'élaboration de la Convention, un pilotage spécifique sera mis en place. A l'échelon métropolitain, le comité de pilotage et le comité technique, déjà en place, auront vocation à rassembler régulièrement les signataires de la Convention cadre. A l'échelon pessacais des comités et instances spécifiques devront permettre davantage de partage et de transversalité entre les élus et services concernés ainsi que la mobilisation durable de tous les partenaires et habitants. Enfin comme le prévoit la Loi, un conseil citoyen sera mis en place sur chaque quartier concerné, ainsi que sur le quartier du Haut-Livrac. Le fonctionnement des conseils citoyens sera précisé durant le dernier trimestre 2015 et ils seront mis en place début 2016. Un représentant de chaque conseil citoyen siègera à chacune des autres instances.

Le Conseil Municipal :

- approuve la Convention territoriale de Pessac proposée dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole bordelaise,

- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale de Pessac du Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole bordelaise ainsi que les documents afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_184 : Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole bordelaise - Convention territoriale de Pessac - Programmation annuelle d'actions 2015**

Le Contrat de Ville de la Métropole bordelaise est le nouveau cadre d'intervention de la politique de la ville. Pour Pessac la « Convention territoriale » du Contrat de ville de la Métropole bordelaise décline le projet à mettre en œuvre pour la période 2015/2020 pour les quartiers prioritaires de Saige et Châtaigneraie-Arago et pour les quartiers de veille du Haut-Livrac et du Burck.

Le projet 2015/2020 s'articule autour de 4 piliers d'intervention :

Pilier 1 : Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité,

Pilier 2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale,

Pilier 3 : Poursuivre/Favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants,

Pilier 4 : Favoriser la citoyenneté.

La mise en œuvre opérationnelle de ce projet d'ensemble procède à la fois de l'intervention globale de la Ville et de ses partenaires, d'une programmation annuelle d'actions, et d'actions ponctuelles portées par la Ville ou ses partenaires.

La programmation d'actions 2015 (cf. tableau joint) vise à soutenir des actions en matière :

- de vivre ensemble et de cohésion sociale,
- de cadre de vie,
- de citoyenneté et de prévention de la délinquance.

Pour la programmation d'actions 2015 :

La subvention de l'État (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et Fonds interministériel de prévention de la délinquance) est de 124 000 € (131 700 € en 2014). Cette année, l'État a choisi de mettre l'accent sur la cohésion sociale et la citoyenneté, avec un soutien des opérateurs « historiques » comme la CSGTP, l'USSAP Boxe, l'ASTI et les Centres sociaux, mais aussi à des associations plus récentes comme l'USCP, Châtaigneraie Futsal, l'AFEV, IMS... Ces actions visent la convivialité, le développement du sport ou de la culture mais aussi le soutien à la parentalité, la citoyenneté et l'interculturalité.

Des actions de soutien aux victimes, d'accès au droit et de tranquillité publique sont également soutenues par l'État.

Cette année certains opérateurs comme le Centre social de l'Alouette ou l'ASCPA ne sont plus soutenus par l'ACSE compte tenu de la sortie du quartier de l'Alouette de la géographie prioritaire.

Enfin l'État propose de réserver cette année un budget pour la mise en place des Conseils citoyens, et le soutien à des actions associatives qui émergeraient dans l'année.

La demande de soutien au Conseil Régional est de 83 035 €. Le Conseil Régional renouvellera son soutien à l'ASTI, à l'USSAP Boxe, à l'Artothèque et à la CSGTP, pour leurs interventions en direction des habitants de ces quartiers, et une aide de 7 500 € est sollicitée par la Ville pour des actions dans le cadre de notre enveloppe de soutien aux actions ponctuelles.

La demande de soutien au Conseil Départemental est de 64 850 € (53 500 € attribués en 2014). Pour la cinquième année consécutive, le Conseil Départemental devrait intervenir à travers son dispositif Programme Local de Citoyenneté (PLC) destiné à soutenir dans ces quartiers les actions visant trois objectifs : « une relation confiante entre les habitants et les institutions », « une citoyenneté active » et « l'égalité des chances ».

La subvention de la Ville (subvention Politique de la Ville spécifique à cette programmation) est de 118 800 € (107 300 € attribués en 2014). La Ville continuera de soutenir les actions structurantes de l'ASTI, de l'USSAP Boxe, de la CSGTP dans ces quartiers, ainsi que celles des centres sociaux. Elle soutiendra les associations Châtaigneraie Futsal et Fête le Mur pour leurs actions culturelles et sportives de proximité qui favorisent le lien social et contribuent à la prévention de la délinquance.

Elle soutiendra les actions proposées sur le quartier de l'Alouette qui ne peuvent plus bénéficier des subventions de l'État ainsi que certains nouveaux projets comme ceux d'ANJE, de la Compagnie « Pas Folle la Guêpe » et d'Unisphère ou encore d'Aux Couleurs du DEBA.

Le Conseil Municipal :

- approuve la programmation d'actions 2015 de la Convention territoriale de Pessac du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- décide de verser aux porteurs des actions la part Ville des subventions Politique de la Ville, selon le tableau de programmation joint en annexe.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « Cette convention s'inscrit dans une démarche de développement social et urbain dont la ville de Pessac a été une des pionnières et qui a contribué à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette continuité et de cette nouvelle étape autour d'enjeux et d'objectifs que nous partageons. Je tiens à saluer aussi le travail de concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs qui se traduit par un document dense et de qualité. La liste des actions proposées est ambitieuse et pertinente et de nature à améliorer encore le sort des habitants des quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago, mais aussi du Haut-Livrac qui reste un quartier de veille pour lequel il est important de mettre en place un accompagnement global.

Dans le contexte contraint que nous connaissons, il faudra tout le poids de la Métropole pour optimiser les financements nécessaires à l'ambition affichée et qui devront être pérennisés dans la durée. Cette ambition doit aussi être partagée avec les habitants. Vous insistez, à juste raison, sur la participation des habitants. La question du rôle et du pouvoir du conseil citoyen dans les instances de pilotage est essentielle et sera une des clés de réussite de cette ambition de co-construction. Il est en effet important de développer le pouvoir d'agir des habitants. C'est aussi pour nous, je pense, l'occasion de profiter de la dynamique liée à leur création pour faire évoluer les pratiques de l'ensemble des parties prenantes, élus, techniciens, structures associatives, institutions et habitants. Reste posée la question de son statut, puisqu'on ne sait pas aujourd'hui si ce sera une association nouvelle ou s'il sera rattaché à une association existante.

Merci de nous éclairer là-dessus et de nous dire aussi, puisqu'on a parlé de tirage au sort pour le collège habitant, quel sera le pourcentage des habitants tirés au sort et celui des volontaires. Celui des tirés au sort devant, me semble-t-il être supérieur à celui des volontaires. Le nombre de membres est-il déjà fixé ?

Concernant la programmation, elle traduit les orientations du contrat. Beaucoup d'actions seront reconduites notamment dans le domaine de la cohésion sociale et de la citoyenneté, des actions nouvelles aussi en matière d'emploi et d'insertion. Nous avons noté aussi, et c'est un plus dont nous vous donnons acte, que vous avez augmenté les financements notamment au niveau du quartier de veille du Haut-Livrac. Tout cela va dans le bon sens.

Quant à nous, nous resterons quand même vigilants à ce que les moyens financiers des partenaires et ceux de la Ville s'inscrivent bien dans la durée car le monde associatif a besoin d'être sécurisé à ce niveau.

Concernant une question que j'ai posée et à laquelle vous n'avez pas répondu dans ma première intervention, qu'en est-il exactement du projet de démolition-reconstruction de Saige ? »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « Effectivement, la question des conseils citoyens et de leurs statuts reste à définir puisque nous avons la possibilité, soit de créer une nouvelle association, soit de s'appuyer sur une association existante. Nous n'avons pas tranché la question puisque nous travaillons étroitement avec le délégué du Préfet qui coordonne la mise en place de ces conseils citoyens au niveau de la Ville de Pessac. Ce que nous avons décidé c'est d'avoir une représentativité au niveau de la composition, un tiers d'habitants tirés au sort, un tiers d'habitants volontaires et un tiers de partenaires du territoire. Dans ces partenaires, il y a bien évidemment les associations de proximité, il peut y avoir des professionnels de l'éducation nationale, des professions libérales, des commerçants, etc.. Cela permet à des personnes qui n'habitent pas sur le

*quartier mais qui y passent une grande partie de leur temps de pouvoir aussi participer aux décisions qui les concernent.*

*Concernant l'effort financier que nous avons consenti, nous souhaitons soutenir les initiatives qui partaient des habitants parce que nous pensons réellement que les habitants ne doivent pas être uniquement des usagers. Ils ont de réelles compétences et sont capables de résoudre eux-mêmes une partie des problèmes qu'ils rencontrent. Pour cela il faut pouvoir les orienter, les soutenir financièrement mais aussi leur permettre de rencontrer d'autres personnes sur ces territoires.*

*Concernant notre volonté de soutenir l'emploi et de développer l'insertion professionnelle, je vous rappelle la signature de la convention avec NQT « Nos quartiers ont des Talents » qui va permettre à un certain nombre de jeunes issus de ces quartiers qui aujourd'hui ont des diplômes Bac+3, Bac+4 voire plus, d'avoir un réel accompagnement et de bénéficier d'un parrainage par les professionnels de l'association.*

*Nous avons également développé un partenariat avec l'association ANJES Aquitaine, Association nationale des Jeunes entrepreneurs, qui accompagne les porteurs de projet de création d'entreprise, de création d'activités également au travers de l'économie sociale et solidaire.*

*Nous soutenons fortement le projet PASS, Programme alimentaire solidaire de Saige, porté par le centre social de Saige, qui vise à récupérer des fruits et légumes au MIN de Bordeaux et d'organiser des repas solidaires sur le quartier de Saige et aussi d'alimenter la future épicerie sociale et solidaire EPISOL. Ce travail en partenariat entre le centre social et EPISOL va voir le jour et va permettre de répondre à une problématique concernant la paupérisation d'une partie de la population et de pouvoir aider les plus fragiles. »*

**Monsieur le Maire** déclare : *« Dans cette convention territoriale, nous avons effectivement tenu à associer le plus grand nombre de partenaires, dont la Ville de Pessac. Tous les acteurs sont extrêmement impliqués dans ce partenariat, partenaires extérieurs, institutions, partenaires sociaux, l'État, mais aussi les partenaires internes au sein de la structure municipale, je veux parler de l'ensemble des élus et des services qui ont vraiment participé aux groupes de travail. C'est un des points forts de cette démarche car c'est une démarche de l'ensemble de la municipalité et pas simplement d'un service au milieu des autres.*

*Tout ce partenariat est, de mon point de vue, tout à fait exemplaire de ce que nous voulons mettre en œuvre et il nous reste à associer les habitants. Nous l'avons fait à travers les réunions publiques qui ont eu lieu début juin. Ça n'est qu'un début, cela faisait partie de nos obligations que nous nous imposons à travers notre programme de campagne, faire en sorte que tous les Pessacais concernés se sentent impliqués dans les politiques qui se font à leur bénéfice, pour que plus rien à Pessac ne se fasse sans eux. C'est un engagement qui était fort et nous tacherons à travers l'organisation notamment des conseils citoyens de rendre cet engagement concret.*

*Sur le renouvellement urbain pour ce qui concerne Saige, nous avons déploré que Saige soit passé à côté de la rénovation urbaine. Sur Châtaigneraie-Arago, vous avez fait un travail remarquable que nous continuons. Il est dommage que Saige n'est pas bénéficié du même accompagnement. Saige en a vraiment besoin. Nous avons un travail de fond à réaliser. DOMOFRANCE est prêt à s'engager dans une démarche qui malheureusement ne bénéficie pas du soutien de l'ANRU aujourd'hui. C'est un manque. Nous verrons si nous pouvons en bénéficier plus tard. L'important c'est de pouvoir lancer la démarche, lancer des études opérationnelles ou pré-opérationnelles pour voir ce qu'il serait possible de faire en matière de dédensification du quartier à travers bien sûr des reconstructions sur un périmètre proche, mais qui permettrait d'éviter ce phénomène de sanctuarisation et d'enfermement. Il faut éviter qu'un quartier vive uniquement centré et auto centré sur lui-même. A travers la rénovation urbaine de Saige que nous appelons de nos vœux mais avec des moyens qui pour l'instant ne sont pas fléchés au niveau national c'est bien le parti que nous prenons.*

*Vous avez eu raison de noter l'augmentation du financement de la Ville sur la partie déclinaison 2015. Cette augmentation elle se fait alors même que nos dotations ont commencé à diminuer et qu'elles sont annoncées comme continuant à diminuer. Il est évident que nous bénéficions encore de la dotation de solidarité urbaine. Si nous venions à la perdre nous serions dans une très grande difficulté. C'est plus de 2 millions d'euro qui nous sont alloués à travers cette DSU. Il y aurait des choix à réaliser. Il est évident que les politiques de la ville ne seraient pas les seules à faire l'objet de choix déchirants et sans doute de remise en question de fonctionnements jusqu'à présent établis. Il faudrait également le répartir sur la totalité des secteurs d'intervention de la Ville de Pessac. J'espère que nous n'en arriverons pas là. Cela ne dépend pas de nous mais de l'État. Je suis le premier à considérer que la baisse des dotations de l'État est un mal nécessaire quand on voit les niveaux auxquels la dépense publique se situe dans notre pays mais il ne faudrait pas trop en faire. Nous perdons déjà presque la moitié de nos dotations. Si à l'horizon 2017, nous devons perdre encore 1 millions d'euros, l'équation deviendrait extrêmement compliquée à résoudre. »*

**Monsieur YAHMDI** conclue en remerciant à nouveau le service et le travail et l'implication de Justine, stagiaire, qui a participé à la rédaction de la convention de façon extrêmement active et qui a pris en charge un certain nombre de comptes-rendus durant les comités de pilotage.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2015\_185 : Concession de gestion de service public du Stade nautique de Pessac**

La ville de Pessac possède un Stade nautique, inauguré en 1992.

L'équipement propose une offre assez complète en matière de pratiques aquatiques avec un espace couvert (bassin 6 couloirs, bassin ludique, toboggan, jacuzzi et hammam...) et un espace extérieur (bassin à vague, pentaglisser, toboggan kamikaze, plongeoir...), permettant ainsi de répondre aux attentes des sportifs, des scolaires et du grand public.

De par son offre à la fois sportive, ludique et de bien-être, le stade nautique de Pessac constitue l'un des équipements aquatiques phare de Bordeaux Métropole et enregistre une fréquentation de l'ordre de 250 000 visiteurs par an.

Depuis son ouverture en 1992, la gestion de cet équipement a été confiée, par délégation de service public, à la Société d'économie mixte Agir.

Il s'agit plus précisément d'un contrat d'une durée initiale de 12 ans dont le renouvellement, effectué en 2004, s'achève en avril 2016. À noter également, que la ville gère en régie une piscine de type « Caneton » dont l'offre est exclusivement réservée aux scolaires et associatifs.

Afin d'améliorer la qualité de cet équipement en termes de service rendu, de performance environnementale, technique et économique, la ville souhaite confier à un prestataire spécialisé les travaux de rénovations et de développement nécessaires.

L'objectif est de donner un nouvel élan à cet établissement qui, bien que vieillissant, représente une offre de loisir de qualité, unique sur la métropole mais étant également un outil d'éducation indispensable pour une commune de 60 000 habitants.

Compte tenu des travaux à engager et de la dynamique de développement et de gestion recherchée, il est envisagé de confier à un opérateur extérieur, pour une durée de 15 ans, sous forme d'un contrat de concession, la charge de rénovation et de développement du Stade nautique.

En application des dispositions législatives et réglementaires, le Comité technique et la Commission consultative des services publics locaux ont été consultés les 25 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation de

service public du Stade nautique.

Conformément aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de publicité et mise en concurrence doit être mise en œuvre pour attribuer la gestion du Stade nautique à une délégataire.

Le Conseil Municipal :

- approuve et adopte le principe de Délégation de service public en vue de la réalisation des travaux de modernisation et de la gestion du service public du Stade nautique de Pessac pour une durée maximum de 15 ans,
- approuve le rapport de présentation joint en annexe, précisant le contenu de la Délégation de service public et les objectifs poursuivis,
- autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation et à accomplir toutes les actions préparatoires à la passation du contrat de DSP et à entreprendre avec un ou des candidats ayant émis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter au Conseil Municipal celle des offres remplissant le mieux les conditions de la présente consultation.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Je tiens à vous remercier tout d'abord pour notre convocation à la commission de service public, chose qui n'avait pas été faite la dernière fois.*

*Qu'avons nous pu constater à cette commission. Je dirais que les jeux étaient un peu pipés. A savoir que dans l'étude qui aurait du être faite sur la forme de délégation, la régie a été évincée. Ensuite beaucoup de questions ont été posées et les réponses sont à ce jour demeurées évasives de la part des intervenants.*

*Qu'il faille donner au stade nautique une nouvelle dynamique nous en sommes complètement persuadés, néanmoins sachant qu'il y a des interrogations sur la forme de gestion future du site, sachant que la Gironde est fort mal pourvue en stade nautique et en piscine, que notre commune a la chance d'avoir cet ouvrage de qualité fréquenté par bon nombre d'habitants extérieurs à Pessac. Tout cela nous amène à avoir beaucoup d'incertitudes et nous aimerions avoir ce soir des réponses. C'est pourquoi, pour l'instant nous voterons contre. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Avec le stade nautique, et aussi la piscine Caneton qui est en régie, on est sur des équipements qui rendent un service public et c'est vrai souvent que la gestion budgétaire en est assez délicate. On est même sur un équipement d'intérêt communautaire. Il y avait eu une réflexion qui portait que la manière dont l'agglomération était équipée et plutôt pas très bien équipée en matière de piscine avec un certain nombre d'installations vieillissantes, ce qui est le cas finalement du stade nautique et pas seulement de la piscine Caneton. Comme évidemment vous avez le programme du complexe sportif de Bellegrave, c'est plutôt lui qui va concentrer les aides communautaires, qu'une réflexion globale qui aurait pu associer ce que va devenir la piscine Caneton, qui elle est pour le moment en régie et qui a de toute façon aussi besoin de travaux de mise à niveau et ce stade nautique. Bien entendu, c'est aussi des équipements qui pèsent très lourd dans les consommations d'eau, d'énergies de la ville, à tel point que lorsqu'on on avait fait des diagnostics énergétiques du patrimoine communal cela avait été un petit peu prudemment écarté de la réflexion, justement en raison des dépenses assez élevées.*

*Vous vous êtes faits accompagnés d'un prestataire et vous aviez semble-t-il affiché la volonté de faire un bâtiment rénové emblématique en matière de qualité environnementale, un modèle d'intégration d'énergie renouvelable et je suis un peu étonnée que le rapport de présentation qui non seulement cible la DSP sans avoir fait d'étude comparative approfondie, ne garde absolument aucune trace de la moindre approche environnementale. Il y avait pourtant eu en 2012 une étude TEXSOL mandatée par la SEM Agir pour des panneaux solaires. Avant le conseil je recherchais quelques exemples de stades nautiques où on n'a pas craint de passer à l'énergie solaire : le stade*

*Maurice Thorez à Montreuil en Seine-Saint-Denis, qui n'est pas une ville richement dotée et sans doute pas très ensoleillée, de même à Caen, où on peut supposer que l'équilibre est un peu plus difficile à atteindre en tout cas en terme d'ensoleillement que sur Pessac.\**

*Je trouve vraiment dommage de louper ce coche surtout qu'on va voter une délibération un peu plus tard sur « Territoires et Énergie positive ».*

*C'est une partie du patrimoine municipal sur lequel, piscine Caneton et stade nautique, il aurait fallu mener cette réflexion globale.*

*Ensuite, au détour du rapport qui est annexé, on peut avoir quelques inquiétudes quand même sur la manière dont vont peut-être se spécialiser les deux piscines. Il y était rappelé que le stade nautique était fréquenté par 10 % de scolaires et 8 % d'associations. Dans le rapport on dit que le délégataire va devoir trouver un équilibre économique, etc... C'est mieux s'il est privé parce qu'il va pouvoir atteindre plus facilement cet équilibre. On dit « le fait que la majeure partie des activités du service public, en particulier l'accueil des scolaires, sera effectué dans le cadre de la piscine Caneton, devrait contribuer à dégager des créneaux horaires au stade nautique. » Je suppose que cela veut dire qu'il n'y aura plus de scolaires au stade nautique. Dans ce cas-là, il faudrait vraiment nous présenter les projets que vous avez pour la piscine Caneton. Ça risque d'être un petit peu difficile pour les scolaires et les associations qui jusqu'à présent fréquentent le stade nautique. Pour ces raisons-là, je m'associe pleinement au vote contre proposé par Didier Sarrat. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *En complément des interventions de mes collègues, j'ai quelques interrogations supplémentaires. Le fonds du dossier qui nous est présenté est lié à l'ampleur des investissements qu'il y a à réaliser pour mettre au goût du jour cet équipement. Cela suppose donc des investissements importants et à ces investissements importants est associée une durée longue, 15 ans, de délégation. Effectivement, le prestataire doit pouvoir rentabiliser l'investissement qu'il aura conduit.*

*Faire intervenir un prestataire extérieur élimine le principe même de la régie. A la lecture des éléments qui nous sont transmis, cela élimine potentiellement la SEM, actuel délégataire, puisque vous annoncez au cœur même de la délibération que vous ferez appel à un opérateur extérieur, que vous confierez les travaux à un prestataire spécialisé. Donc, des travaux de rénovation confiés à un prestataire spécialisé laissent entendre que la délégation ne serait pas reconduite à la SEM. C'est le premier point que je voudrais vous demander de préciser.*

*Ensuite, l'annexe à la délibération présente un transfert à Caneton des activités scolaires. Ce qui manque dans cette annexe, c'est le plan d'utilisation globale qui est envisagé et en particulier, quelle est la nature des publics qui devraient à partir de là, fréquenter les deux sites. Quelle est en fait la segmentation des publics sur l'un et l'autre site ? Ce qui voudrait dire que d'un côté nous aurions les scolaires, mais Caneton sera-t'il suffisant pour accueillir la totalité des scolaires ? Est ce qu'on réserverait à ce futur prestataire les activités lucratives ? Du coup, quelle politique tarifaire sera conduite notamment au regard des associations actuellement utilisatrices ? Alors qu'il y a une demande d'utilisation des associations sur Caneton, qu'en sera-t'il de cette utilisation ? Bref, il manque le schéma d'activité général qui pourrait permettre de se prononcer valablement sur une mise en délégation ou pas de ce site. On a de vraies interrogations à partir de là sur le devenir de la piscine Caneton et sur le schéma d'ensemble. Voilà les éléments complémentaires sur lesquels nous souhaitons avoir quelques précisions. »*

**Monsieur le Maire** répond : « *D'abord sur la forme juridique, vous dites qu'on étudie pas la question. Si, la question a été étudiée par la société ADOC qui nous a accompagnés. Ce qui est mentionné en page 7 du rapport est que nous ne disposons pas des moyens nécessaire pour assurer en régie la gestion du Stade nautique, d'où la volonté de conserver une gestion externalisée. En effet, pour pouvoir notamment faire appel à un savoir-faire qui n'existe pas au sein de la Mairie et je ne pense pas que l'air du temps soit à constituer des expertises particulières à travers les moyens qui diminuent dans nos communes. Donc,*

*lorsque quelque chose est externalisé, il paraît bien difficile aujourd'hui de pouvoir en assurer l'internalisation surtout dans un délai aussi bref. Si le mouvement avait du être anticipé, notamment sous l'ancienne mandature, il aurait été nécessaire de le faire.*

*Deuxième élément, on éliminerait la SEM. Non, pas du tout. La SEM va très certainement s'associer pour répondre avec des opérateurs de travaux spécialisés dans le sujet, il leur appartiendra de faire ce qu'ils souhaiteront. Mais il n'y a aucune interdiction dans ce que nous mettons en place pour la SEM de candidater. Il n'est pas dans notre esprit de les écarter. C'est quelque chose qui est tout à fait compatibles avec la délibération qui est prise là. Je rappelle que la SEM c'est un opérateur extérieur au sens juridique du terme. Ce n'est pas du tout un opérateur interne à la Ville. Il n'y a pas de mise à l'écart de la SEM, sachant qu'elle doit se soumettre à la mise en concurrence obligatoire pour le renouvellement de la DSP. La loi, la réglementation nous oblige à pouvoir examiner d'autres offres si elles se font jour mais la SEM n'est pas exclue de cette mise en concurrence.*

*Sur la spécialisation stade nautique / Caneton, le mouvement annoncé là commence dès cette année. Dès la rentrée 2015, il y a une spécialisation plus prononcée des deux équipements sportifs avec un transfert d'un certain nombre d'activités qui ont lieu sur le stade nautique vers la piscine Caneton. Il convient que nous mettions un petit peu d'ordre aussi dans cette organisation qui, aujourd'hui, laisse un peu trop de place à une forme de fouillis et de mélange qui se traduit par une compensation de la Ville à ce qu'on appelle les obligations de service public qui sont imposées au stade nautique qui sont considérables. Je vous rappelle qu'au dernier Conseil Municipal, nous avons voté 1,2 million d'euro pour une seule année de compensation pour les sujétions de service public que nous imposons au stade nautique. Il convient, chaque fois qu'on peut mettre une sujétion de service public plutôt sur les Canetons, de le faire. Sachant que les travaux nécessités sur Caneton nous incomberont directement, nous avons anticipé sur ce programme de travaux pour les mois et années qui viennent. Donc, il n'y a pas d'inquiétude à avoir là-dessus. Quant à la programmation relative à la fréquentation des deux équipements sportifs, vous en aurez un exemple clair et concret dès la rentrée de cette année.*

*Sur la délégation de service public du Stade nautique, il me semble que nous avons à travers une plus grande spécialisation des deux équipements nautiques, à travers le rallongement de la durée de la DSP pour pouvoir justement permettre la réalisation de travaux qui sans cela seraient sans doute trop élevés pour une durée brève, tout cela doit contribuer à maintenir un équipement, qui a été très haute qualité lorsqu'il a été inauguré, et qui aujourd'hui est lui aussi un peu vieillissant. Il n'est pas envisagé sur cette mandature de remplacer le stade nautique, en revanche la question devra se poser sans doute pour la mandature qui suivra parce que sans cela nous aurons un vrai déficit de couverture en matière de bassins de natation sur notre ville. Je rappelle une chose, lorsqu'on déplore qu'il y a sur le territoire de la Gironde trop peu d'équipements nautiques, sur Pessac, nous avons quand même, même s'ils sont vieillissants et nécessitent de forts travaux, deux bassins qui permettent en tout cas pour l'un à tous citoyens, de Pessac ou d'ailleurs, de venir nager et c'est quelque chose qui n'existe pas dans les communes alentours y compris dans des communes de grande taille. Donc, nous n'avons pas dans ce cadre-là, à rougir ou à mettre une accélération particulière, en revanche, nous avons à rationaliser notre mode de fonctionnement, à moderniser les équipements qui encore une fois pourront passer une dizaine d'année mais sans doute guère au-delà. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR  
Monsieur Jean-François BOLZEC ne prend pas part au vote.**

**aff n°DEL2015\_186 : 18<sup>ème</sup> édition du festival des Vibrations urbaines - Tarifs 2015**

Le festival des Vibrations Urbaines est devenu, par ses dix-sept précédentes éditions, une

manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivité pour la jeunesse.

Dans le cadre de ce festival, organisé du 16 au 25 octobre 2015, de nombreuses activités seront mises en place (ateliers, concerts, performances, événements sportifs) afin d'accompagner les pratiques et de contribuer à la reconnaissance d'expressions culturelles et sportives nouvelles.

Ce festival est également un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année sur les pratiques amateurs des jeunes. Il met l'accent sur des ateliers nécessitant une implication active de la part des participants. Plus de 4 000 jeunes ont participé en 2014 aux différents ateliers, initiations et tournois sportifs.

Afin de toucher un large public et de permettre les rencontres entre les différentes cultures, certaines activités (qualification skate et BMX, expositions, animations extérieures, espace multimédia, ...) notamment sur les week-end, sont en accès libre.

Seuls les temps forts (concerts, spectacles, finale BMX et skate) font l'objet d'une tarification spécifique, ouvrant droits d'entrée et de participation.

<b>Nature de l'activité</b>	<b>Tarif par personne</b>
Finale Skate board et BMX	3 €
Pessac Battle Arena *	8 €
Pessac Battle Arena (pré-vente)	6,20 €
Pessac Battle Arena (- 10 ans) *	4 €
Pessac Battle Arena (- 10 ans en pré-vente)	2,20 €
Compétition de street soccer	2 €

\* : sur place ou pré-vente Kiosque culture et tourisme

La participation aux finales de skate, BMX et Pessac Battle Arena pour les enfants de moins de 6 ans est exonérée de tarification.

Les détenteurs du Pass'Enfant ou du Pass'Jeune sur présentation des coupons afférents à la manifestation, bénéficieront également d'une exonération du tarif.

L'inscription aux ateliers BMX, roller, skate, danse est exonérée pour les individuels pessacais et les groupes de jeunes inscrits par une structure d'animation de Pessac. Les groupes extérieurs et les résidents hors Métropole s'acquitteront d'un tarif de 3 € par personne à la demi-journée.

Dans le cadre et l'enceinte du festival, un espace de stands permettant d'accueillir des commerçants non sédentaires est réalisé. Cette occupation est soumise à un tarif spécifique :

- 100 € le mètre linéaire pour une présence sur un seul week-end
- 83,33 € le mètre linéaire pour une présence sur les deux week-end du festival

Pour les commerçants proposant une restauration sur un espace de trois mètres linéaires, le tarif s'entend :

- 500 € l'espace pour un week-end
- 800 € l'espace pour deux week-end.

Le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs des activités de l'édition 2015 des Vibrations Urbaines,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à leurs mises en œuvre.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 187 : Service civique - Renouvellement de l'agrément**

Depuis 2012, la Ville de Pessac s'inscrit dans le dispositif service civique par l'accueil de jeunes volontaires au sein des services municipaux.

L'engagement de service civique est un engagement volontaire qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, pour l'accomplissement, sur une période de 6 à 12 mois, d'une mission d'intérêt général.

La mise en place du service civique au sein des services municipaux se situe au croisement de trois enjeux :

- un enjeu éducatif permettant un cadre d'engagement pour les jeunes, qui se retrouvent en position de ressources pour le territoire
- un enjeu de développement et de renouvellement de l'action municipale, pour des jeunes qui se retrouvent acteurs des politiques publiques de leur ville
- un enjeu de formation et d'insertion pour les jeunes volontaires qui découvrent une première expérience professionnelle.

Le premier agrément attribué en 2012 a permis d'expérimenter différentes missions et de trouver une place complémentaire à l'action des agents municipaux. Trois promotions de jeunes volontaires ont été accueillies, permettant ainsi à 21 jeunes d'accéder à ce dispositif.

Fort de ce succès, il est proposé de renouveler ce dispositif avec des missions concernant : l'accompagnement des pratiques musicales des jeunes, le développement de l'usage du livre, l'accompagnement des personnes âgées souffrant d'isolement, la sensibilisation au développement durable, ...

Pour cette quatrième promotion, trois nouvelles missions seront développées dans les champs de la participation citoyenne, au travers de l'accompagnement des conseils de quartier et du CESEL, mais également dans le champ du soutien à l'événementiel associatif et aux éco-manifestations.

Durant leurs missions, les volontaires bénéficient d'une indemnité mensuelle évaluée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 467 € attribuée par l'agence du service civique et complétée par une indemnité de 106 € de la part de l'organisme d'accueil.

Associant le désir individuel d'agir pour autrui et les besoins d'un territoire, l'accueil d'un volontaire doit être pensé comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général porté par la collectivité et un projet personnel d'engagement pour un jeune.

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement du dispositif Service civique au sein des services municipaux,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter un agrément auprès des services instructeurs du dispositif service civique,
- autorise Monsieur le Maire à accueillir et signer les contrats des volontaires en service civique,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats ou partenariats se rapportant au service civique,
- approuve le versement de l'indemnité du volontaire accueilli.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *C'était simplement pour demander si nous pouvions en avoir une répartition par service ?* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MAGES** qui répond : « *Sur les futures promotions, ils seront au nombre de 18. Nous en aurons 12 pour la lecture publique, 2 pour le service Pessac Animation Musiques Actuelles, 2 pour les services Accueil citoyen et CESEL, 1 pour l'événementiel et 1 pour les personnes âgées.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 188 : Adoption du règlement intérieur des services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac**

Le règlement intérieur définit les conditions d'accès et les règles de fréquentation des services proposés par la Ville de Pessac en complémentarité du temps scolaire : accueil périscolaire, ateliers éducatifs, restauration, services de relais garderie, centres de loisirs et transports scolaires.

Dans le cadre des adaptations de la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera à la rentrée de septembre 2015, il convient d'actualiser le règlement intérieur des services péri et extra-scolaires de la Ville de Pessac.

Les principales modifications du règlement intérieur concernent notamment :

L'article 1 : Précisions sur les étapes d'inscription distinctes selon les services (accueils périscolaires ou centres de loisirs des vacances scolaires).

L'article 6 : Précisions sur les différents cas de figure d'assistance à la prise de médicaments, y compris par les associations intervenant sous la responsabilité de la Ville de Pessac.

L'article 7 : Introduction de la facturation du repas en cas d'absence, si la déclaration d'utilisation de service n'a pas été annulée avant 9 heures le même jour auprès des services municipaux (sauf cas de force majeure).

Cette mesure permet d'éviter le gaspillage alimentaire, d'optimiser le fonctionnement du service et de maîtriser les coûts.

L'article 11 : Adaptation du contenu de l'article, en lien avec l'évolution des rythmes scolaires à la rentrée 2015.

Insertion d'un nouvel article 12 : Organisation des services de relais garderie du soir en maternelle et du mercredi midi.

Les articles 12 à 19 sont renumérotés 13 à 20.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extrascolaires joint en annexe à la délibération.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Je voudrais en profiter pour poser la question sur la totalité du bilan des Rythmes scolaires puisque l'article 11 est concerné par cette réorganisation. Un bilan quantitatif et qualitatif devait avoir lieu en juin. Dans la mesure où il y a eu une mobilisation des agents de la ville, il y a quelques jours, vous leur avez certainement apporté des éléments de réponse par rapport à leurs inquiétudes, dégradation de leurs conditions de travail et dégradation de la cohérence d'un projet éducatif pour les enfants, notamment entre l'accueil périscolaire et les temps de garderie. Je voudrais aussi que vous puissiez dire puisque les ateliers sont réduits, on passe de 3 heures/semaine pour les élémentaires à 2 heures et les petites sections ne sont plus concernées en maternelle. Est ce que vous pouvez nous dire combien de contrat, de CDD d'animateurs ne seront pas renouvelés puisqu'ils n'étaient pas tous titulaires et que cette réorganisation sert aussi à dégager des économies. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui déclare : *« Le règlement intérieur présenté traite à l'article 11, des Ateliers éducatifs , « Ouverture et admission » .*

*Nous sommes contraints Monsieur le Maire, à cette occasion, de rappeler que vous avez de façon autoritaire et pour des motifs uniquement financiers, réduit ces ateliers d'1 heure par semaine pour les enfants des écoles élémentaires, les faisant ainsi passer de 3 à 2 heures. Il est écrit, dans vos documents d'information en direction des familles, que «La ville de Pessac a décidé de faire évoluer les rythmes scolaires, à la rentrée 2015; et c'est même écrit en caractères gras pour mieux visualiser. Quelle évolution ? Il faut plutôt dire « Régression » .*

*Contrairement à ce que vous affirmez, cette diminution d'1 heure dans l'organisation des Ateliers éducatifs, n'a pas fait du tout l'unanimité au sein des conseils d'école des*

élémentaires.

*De part votre décision, les enfants devront rester dans l'enceinte de l'école, afin que la durée des ateliers éducatifs ne soit pas réduite à la portion congrue, et par voie de conséquence, la cohabitation avec les équipes éducatives s'avérera plus problématique et plus compliquée, en terme de partage des locaux notamment.*

*De plus, les Adjointes d'animation de la ville de Pessac, ont fait état de leurs inquiétudes quant à leurs nouvelles conditions de travail auprès des enfants, et vous ont fait part des difficultés qui s'annoncent.*

*Mais, vous pourrez peut-être, d'ailleurs, nous indiquer, dans votre réponse, le nombre de postes d'animateurs que vous allez supprimer.*

*Car Monsieur le Maire, depuis le début de votre mandature, vous restez hermétique aux objectifs humains et sociaux de la réforme des rythmes scolaires et vous ne parlez jamais des enfants et surtout pas de ceux qui sont en difficultés, mais toujours d'argent, de coût et non de résultats et d'impacts sur les jeunes pessacais en terme d'épanouissement et de réussite.*

*Comme le précisait la loi et les courriers du DASEN de 2012 et 2013, mais c'est toujours vrai et d'actualité : « La réforme des rythmes scolaires n'est pas la clef de tout, ni le sésame qui va régler l'ensemble des difficultés que nous connaissons, mais c'est le levier de la réussite ».*

*« Les ateliers éducatifs constituent un temps complémentaire du temps d'enseignement, pour proposer des activités ludiques et variées ... afin de donner aux enfants le goût d'apprendre autrement et l'envie de pratiquer des activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs ».*

*L'Éducation est restée, pendant 25 ans, une priorité pour la ville de Pessac, mais ce temps-là, hélas, semble bel et bien révolu.*

*Pour l'ensemble de ces motifs, nous voterons contre cette délibération. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « En effet, sur un bilan qualitatif, présenté par le Cabinet ICC jeudi dernier à l'ensemble de la communauté éducative, il vous sera transmis si vous le désirez.

*Deuxièmement, il s'agit de 72 animateurs qui correspondent surtout aux contrats précaires de 5 heures et demi. Donc c'est une précarité qu'on ne voudrait plus dans nos services municipaux puisque nous partons maintenant sur des bases, pour les élémentaires, d'un contrat minimaliste de 14h30 et pour les maternelles à 21h30. Donc des contrats avec des gens de meilleures formation et ayant un engouement pour ces services d'animation. Sachant que sur les précarité qui correspondaient à ces petits contrats de 5h50, nous avons un taux d'absentéisme tel qu'on pouvait le penser puisque précaires et emplois secondaires souvent.*

*Concernant le mouvement des animateurs, nous avons eu beaucoup de concertation avec eux suite à leur manifestation. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, nous avons fait deux réunions de travail. Ils ont souhaité lever leur préavis de grève puisque nous avons accédé à certaines de leurs demandes, légitimes pour certaines, un peu moins pour d'autres. Nous avons trouvé un compromis afin que l'enfant soit au centre de tout cela et qu'ils retrouvent leur métier d'animateur même si cette réforme des rythmes scolaires est aussi une montée en compétences, toujours difficile à gérer mais qui existe quand même. Il faudra les accompagner et les former pour cette montée en compétences. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « Après l'adjoint à l'éducation qui a parlé avec son cœur, le Maire, que je suis et qui n'en a pas, puisque manifestement Madame DEBAULIEU a pu constater que j'en étais totalement dépourvu, va dire quelques mots. Encore une fois, vous n'avez pas le monopole de la générosité, ni de l'attention aux enfants. C'est un travers très fréquent de votre bord que de considérer que lorsque c'est beau, lorsque c'est solidaire, lorsque c'est gentil, lorsque c'est bien, lorsque c'est altruiste, c'est forcément de gauche. Je suis désolé, je ne pense pas que les bons sentiments soient votre monopole. Je ne pense pas non plus que les bons sentiments se suffisent.

*Je m'intéresse au devenir des enfants et à ce que nous sommes en droit, et en devoir de leur apporter, non pas en tant qu'Éducation nationale puisque nous ne le sommes pas, mais en tant que Mairie sur tout ce qui concerne le périscolaire.*

*Vous dites qu'on a décidé de manière autoritaire. Je voudrais quand même redresser quelques tords et quelques contrevérités. Nous avons soumis à la concertation à travers les conseils d'école, deux propositions de modifications des rythmes tels que vous nous les aviez légués. D'abord, celle concernant les maternelles qui a recueilli une assez large majorité et puis la proposition faite sur les élémentaires qui effectivement n'a pas été accueillie avec faveur par les conseils d'école. Dont acte. Nous n'avons pas appliqué ce que nous avons proposé. Nous avons tenu compte de ce qui avait été la parole des conseils d'école. Sauf que, et c'est ainsi que nous avons pu évoluer pendant le mois de mars, qui est le mois de la concertation, nous avons tenu compte du fait qu'il y avait un rejet de cette proposition du côté des élémentaires, qui je le rappelle, faisait concentrer les ateliers périscolaires sur une ½ journée de manière justement à pouvoir plus facilement sortir des écoles. Cela n'a été accepté que par un groupe scolaire, celui de Toctoucau. Et d'ailleurs, nous l'appliquerons pour Toctoucau. Les autres ne l'ont pas accepté. On ne peut pas vouloir tout et son contraire. A partir du moment où c'est refusé, vous ne pouvez pas nous reprocher de confiner ou de cantonner les élèves dans les écoles. Concernant les élémentaires et le fait que la durée est été diminuée, c'est tout simplement parce qu'on ne pouvait pas faire finir l'école maternelle à 16h et l'école élémentaire à 16h30. Ça n'était tout simplement pas possible. On avait dit que le maximum d'écart qu'il pouvait y avoir entre les deux sorties c'était au maximum 15 minutes. Dans ces conditions, comment pouvions nous faire ? Si ce n'est en rabotant effectivement la durée des ateliers périscolaires pour les élémentaires. C'est ce que nous avons fait. C'est la conséquence logique du vote qui a été celui des conseils d'école.*

*Vous dites que je serais particulièrement hermétique aux demande des parents d'élèves. Je ne le crois pas. Nous les recevons, nous les voyons. Et il se trouve que sur la question de la réforme des rythmes scolaires, le reproche qui m'a été fait et celui qui a été fait le plus souvent, a été, alors que nous n'en avons pas le droit juridique, d'avoir appliqué cette réforme. Lorsque nous avons fait la séance de restitution dans l'amphithéâtre de l'auditorium de Camponac, les remarques à la sortie étaient de cet acabit. On nous a dit : « Pourquoi ne prenez vous pas la tête d'une fronde anti rythmes scolaires ? Car au vue des moyens qui y sont injectés, on pourrait les utiliser ailleurs et mieux pour l'enfant. » Nous n'en avons pas le loisir mais j'aurais aimer que cette réforme soit soumise à la volonté municipale. Que les communes qui souhaitent y aller, y aillent et on aurait pu juger si c'était un tel bienfait. Malheureusement, on n'a pas eu ce choix-là. Nous avons fait ce qui était prévu par la loi. Je ne me suis pas mis hors-la-loi tout en déplorant cette réforme. Aujourd'hui, nous essayons d'en corriger les plus grands travers et ça n'est pas un élément financier. Ceux mis en avant sont liés aux rythmes des enfants eux-mêmes et pour remettre les enfants au cœur du dispositif. Lorsque nous mettons les ateliers périscolaires en maternelle en milieu de journée, notamment pour permettre aux plus jeunes de faire la sieste, cela me paraît être totalement en conformité avec leurs rythmes biologiques. Vous ne voulez pas le voir sans doute de manière idéologique. Pour moi, il n'y a pas d'idéologie en la matière. Il y a simplement la constatation pratique de ce qui est déploré le plus souvent par les parents d'élèves, par les enseignants et je dirais par la communauté éducative dans son ensemble. Nous faisons œuvre de pragmatisme. Cette réforme a un coût très élevé qui je le rappelle n'est que très partiellement compensé par l'État. C'est un million d'euro par an pour Pessac pour 5 000 enfants. C'est une somme qui n'est pas négligeable. Je ne suis pas capable de vous dire quelle sera l'économie qui résultera de la réforme de la réforme des rythmes scolaires. Je pense qu'au vue de ce qui a été proposé on sera aux alentours des 13 %. Je vous le dirais une fois l'année terminée et que nous serons en mesure de vous donner les éléments les plus précis. Tout cela bien évidemment, en considérant le maintien des aides de l'État et de la CAF. Je ne vous laisserai pas dire que notre intérêt est que financier, il est également de savoir au mieux des intérêts des enfants les moyens de la municipalité. Et on ne m'enlèvera pas de l'esprit que cet argent-là*

*aurait pu plus utilement être utilisé à diminuer les effectifs par classe. Cela aurait été bien plus profitable pour les enfants. Sans compter la fragilisation du tissu social associatif avec l'école du mercredi matin. Et pour prévenir aussi une interprétation que vous pourriez faire et qui serait totalement fautive, les 72 contrats arrêtés sont des contrats de 5 heures et demi. On a pu augmenter la durée des contrats de ceux qui restent. On renforce ceux qui sont présents et on diminue la précarité. Je ne suis pas certain que ce soit pour l'intérêt des enfants et des animateurs que de maintenir des contrats de durée aussi faible. C'est bien ce qu'ils ont compris quand on le leur a expliqué et ils ont levé leur préavis de grève. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015\_189 : Convention cadre avec les associations intervenant dans le cadre des ateliers éducatifs**

La Ville de Pessac a procédé à un appel à projets auprès des associations du territoire en vue de formaliser leur participation aux ateliers éducatifs pour l'année scolaire 2015/2016.

Afin d'harmoniser les modalités de participation de l'ensemble des associations qui proposent des animations sur les écoles de Pessac, il est nécessaire d'établir une convention cadre ayant pour objet la définition d'un socle commun d'intervention.

Cette convention cadre, dont le projet est annexé à la délibération, définit les objectifs des ateliers éducatifs mis en place par la Ville de Pessac, le cadre général d'intervention des associations, leurs obligations, les modalités de versement des subventions ainsi que le dispositif d'évaluation.

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention cadre d'engagement des associations pour les ateliers éducatifs 2015/2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ensemble des associations qui participent aux ateliers éducatifs.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Concernant les critères d'attribution des subventions, il existait l'année dernière trois critères, la qualité du projet, le niveau de formation des animateurs et la pertinence du projet. Ce sont des critères subjectifs qu'on peut ou pas apprécier. Nous nous demandons qu'en plus de ces critères, il y ait des critères quantitatifs peut-être plus lisibles et plus objectifs, liés au coût horaire ou au nombre d'enfants concernés, qui permettraient d'y voir un peu plus clair sur les montants distribués. Ici on a des montants très disparates. Cela permettrait d'introduire une règle plus transparente. »*

**Monsieur MAGES** répond : « *Nous avons devancé votre demande puisque nous avons commencé à faire ce travail pour l'année prochaine. Sachant que nous avons beaucoup de projets d'associations pour les ateliers 2015/2016, nous sommes en train d'établir cette mise en place de nouvelle tarification. La première année, la proposition des associations n'était pas à la hauteur de celle que vous aviez estimée, 40 % pour l'ensemble de la globalité des acteurs intervenant dans les ateliers éducatifs, et qu'elles n'étaient qu'à hauteur de 28 %, il vrai que pour sécuriser nous avons choisi des critères peut-être subjectifs. Maintenant on est plus dans le réalisme puisqu'on essaie de voir ce qu'on pourrait faire avec un coût horaire pour que ces associations puissent s'intégrer dans un même cadre. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_190 : Festival Sur Un Petit Nuage 2015 et Ateliers Jeune public inscrits dans le cadre de la saison culturelle 2015/2016 (Activité Spectacle Vivant) –**

### Programmation et tarifs

Dans le cadre de sa programmation culturelle en direction du jeune public, la Ville de Pessac confirme sa volonté d'organiser la 14<sup>ème</sup> édition du festival Sur Un Petit Nuage qui se déroulera du 15 au 23 décembre 2015 inclus et de mettre en œuvre des ateliers de sensibilisation au spectacle vivant dans le cadre de la saison culturelle 2015/2016.

Cette offre, fondée sur la diversité et l'éclectisme, consiste en la diffusion de spectacles et en l'organisation de différentes actions de médiation autour du spectacle vivant visant à favoriser le croisement des publics sur l'ensemble du territoire.

Cette programmation s'inscrit dans une complémentarité avec l'offre plurielle de Bordeaux Métropole.

La programmation artistique s'articule autour de deux items qui se déclinent comme suit d'une part, 19 spectacles programmés dans le cadre du festival Sur Un Petit Nuage et d'autre part, des ateliers et des animations inscrites dans le cadre du festival Sur Un Petit Nuage 2015 et de la saison culturelle 2015/2016 qui sont en cours de programmation.

Aujourd'hui, afin de permettre la mise en œuvre des actions envisagées, il est nécessaire de formaliser les différentes propositions artistiques et activités de médiation de la Ville opérées par la Direction de la Culture :

- par des contrats de cession de droits d'exploitation ou de représentation de spectacles,
- par des contrats d'expositions,
- par des contrats de co-production et de co-organisation,
- par des conventions de partenariats et de co-organisation,
- ainsi que par la définition d'une grille tarifaire.

Cette grille tarifaire est définie au regard :

- du projet culturel et artistique de la Ville qui défend des valeurs d'intérêt général de service public,
- du coût « fauteuil » des représentations, c'est-à-dire le rapport entre le coût total hors technique des spectacles, la jauge d'accueil convenue avec les compagnies et la capacité d'accueil des salles accueillant les spectacles,
- des tarifs pratiqués par les autres scènes culturelles locales et nationales dans le cadre de partenariats et en cohérence avec l'offre métropolitaine,
- d'une démarche d'incitation à la découverte du spectacle vivant pour le plus grand nombre,
- des tarifs jeune public de la saison culturelle 2015/2016 de la Ville de Pessac appliqués en vertu de la délibération n°2015-089 du Conseil Municipal réuni le 30 mars 2015

En conséquence, les grilles tarifaires inhérentes au festival Sur Un Petit Nuage et aux actions de médiation jeune public de la saison 2015/2016 sont détaillées comme indiqué dans la délibération.

En complément de la programmation de spectacles payants, la Ville de Pessac propose des rendez vous ouverts gratuitement au public pour lesquels les grilles tarifaires définies ne s'appliquent pas.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de cette programmations et des actions de médiation,
- approuve les grilles tarifaires détaillées ci-dessus concernant les ventes d'abonnement, de places de spectacles et de participation aux ateliers et autres actions de médiation ainsi que de tickets repas.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_191 : Réseau des bibliothèques de Pessac – Tarifs de remboursement des documents / cartes d'inscription – année 2015**

La Médiathèque Jacques Ellul et la Bibliothèque Pablo Neruda proposent au public un

ensemble de près de 125 000 documents mis à disposition des usagers.

En vertu de la délibération n°10-94 du Conseil Municipal du 25 mars 2010, l'inscription annuelle aux bibliothèques de Pessac est gratuite et reste une formalité nécessaire pour emprunter des documents. Cette inscription est valable un an de date à date.

Aujourd'hui, avec l'acquisition par la Ville de Pessac de liseuses numériques, elle permet, pour chaque carte, d'emprunter 6 livres, 6 revues, 6 CD, 4 DVD, 4 CD-ROM, 2 livres numériques, 4 partitions et 1 liseuse numérique pour une durée de 3 semaines renouvelable 1 fois. Ces conditions sont élargies en été, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année, au prêt de 10 livres, 10 revues, 10 CD, 4 DVD, 4 CD-ROM, 4 livres numériques, 4 partitions et 1 liseuse numérique pour une durée de 2 mois.

Au regard du règlement intérieur des bibliothèques, la perte, la non restitution et la détérioration de documents entraînent leur remboursement par les usagers. En alternative au remboursement des documents, ceux-ci peuvent être remplacés, à l'identique (excepté les DVD et CD Roms dont les droits de prêt pour les bibliothèques sont acquis auprès d'organismes spécifiques). De plus, après un premier remplacement gratuit de la carte d'inscription, le second remplacement entraîne le versement de la somme de 2 €.

Compte tenu du prêt des liseuses numériques, il est nécessaire de compléter le barème des prix fixé par délibération n°2013-033 du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2013, par les tarifs inhérents à la perte, à la non restitution et à la détérioration de ces liseuses et/ou de leurs étuis. Les autres tarifs sont inchangés.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs à compter du 13 juillet 2015.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DESPAGNE** qui déclare : « Juste une question. Pouvez-vous nous dire si des changements du fonctionnement du réseau des bibliothèques de Pessac sont à prévoir ? »

**Madame DULAURENS** répond : « Pourriez-vous préciser votre question ? »

**Madame DESPAGNE** ajoute : « Un réseau peut évoluer, des bibliothèques peuvent sortir et rentrer dans ce réseau. Plein de choses peuvent se passer. »

**Monsieur le Maire** demande à Madame DESPAGNE à quoi elle pense plus précisément parce qu'à leur connaissance il n'y a rien de prévu.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2015\_192 : Exercice 2015 - Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement**

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement, mise en œuvre depuis 1997, est actuellement utilisée pour sept opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

Compte-tenu de la clôture de l'exercice 2014, il convient d'actualiser cette programmation dans les conditions suivantes :

##### **Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement**

- annulation des CP 2014 pour un montant de 114 311,22 € et affectation sur l'exercice 2015 pour les autorisations de programme :

- N°08-1 : Centre de Romainville – Restructuration des locaux « maternelles »
- N°11-1 : Réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry,
- N°11-2 : Construction de la Maison Municipale Sardine,
- N°14-1 : Ecole élémentaire Joliot Curie – travaux ITE et accessibilité

- annulation des CP 2014 pour un montant de 30 000,00 € et affectation sur l'exercice 2016 pour l'autorisation de programme N°14-1 ;

### Clôture de trois autorisations de programme

Il y a lieu de procéder à la clôture des opérations suivantes :

- A.P. N°10-1 : Réaménagement de l'école maternelle Jules Ferry
- A.P. N°10-2 : Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville
- A.P. N°13-1 : Construction du Pôle technique de Magonty

Il convient donc d'annuler des CP 2015 à hauteur de 56 269,87 €.

### Ouverture d'autorisations de programme

De nouvelles autorisations de programme doivent être ouvertes :

- Construction du Complexe Sportif Bellegrave (AP N°15-1) pour un montant de 18 000 000 € TTC ;
- Rénovation et restructuration de la Salle de Spectacle Le Royal (AP N° 15-2) pour un montant de 1 000 000 € TTC ;
- Construction de la Maison des Associations (Villa Clément V) et valorisation du patrimoine existant (AP N°15-3) pour un montant de 1 400 000 € TTC ;
- Forêt du Bourgailh – Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo (AP N°15-4) pour un montant de 3 200 000 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve, conformément à l'annexe jointe, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *Vous avez à juste titre évoqué le contexte défavorable des finances publiques en général, les collectivités territoriales et la collectivité territoriale pessacaise en particulier. Toute cette programmation est prévue sans augmenter les impôts. C'est dans ce contexte qu'on réalise des opérations à 18 millions d'euro. Sans contester la nécessité d'une telle opération, on aurait pu imaginer qu'elle eu pu prendre des dimensions plus raisonnables et que ce type d'opération appelle une gestion frugale. Alors, juste une question par rapport à ça. Pouvez-vous nous dire le coût de fonctionnement envisagé pour cette opération ? On reviendra un peu plus tard sur les autres mais sur Bellegrave, quel sera le coût de fonctionnement annuel pour Pessac ?*

*Deuxième point, vous lancez ce programme d'investissement, vous en clôturez d'autres, qui elles auraient pu paraître nécessaires. On évoquera tout à l'heure ce qu'il en est de l'opération sur le Bourgailh. Compte tenu de la nature des opérations que vous proposez, de leur ampleur dans un contexte de finances que vous annoncez vous-même comme étant défavorable, nous serons amenés à voter contre cette délibération. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui répond : « *J'entends ce que vous dites. Ça me désole, mais c'est le jeu. Je suis navré mais on l'a fait en connaissance de cause. On l'avait indiqué sur notre programme. Aujourd'hui on le met en œuvre. Moi, je suis très heureux qu'on puisse le faire. Et vous allez voir quand nous arriverons au bout de ces projets, sans augmenter les impôts.*

*Concernant le coût de fonctionnement, c'est difficile de vous le dire aujourd'hui. Évidemment on a des idées et on allait en parler lors de la délibération sur la construction du complexe sportif de Bellegrave. On va s'adjoindre les services d'un cabinet qui nous fera l'étude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie. On sera en mesure de pouvoir vous en dire un petit peu plus au fur et à mesure de nos avancées, de nos travaux. Dans tous les cas de figures, sachez que c'est une de nos préoccupations principales et c'est ce qu'on avait demandé aux architectes, à savoir de privilégier les coûts de fonctionnement au geste architectural. »*

**Le présent rapport est adopté à la majorité.**

**Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS,**

**Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015\_193 : Exercice 2015 - Budget supplémentaire - Reprise des résultats 2014**

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses du Budget Supplémentaire 2015 joint au rapport, le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2015 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe.

**Madame MAGNIER** expose : « *Ce budget supplémentaire a deux vocations. D'abord, il sert à présenter la reprise des résultats de l'exercice 2014 et les dépenses et recettes reportées de la section d'investissement. Ensuite, il permet d'ajuster la prévision du budget primitif 2015 avec l'inscription de recettes et de dépenses nouvelles survenues durant le premier semestre 2015 ou que nous devons prendre en compte de manière prévisionnelle pour le deuxième semestre.*

*Ce budget s'équilibre entre recettes et dépenses à hauteur de 5,450 millions avec moins 58 395 € pour la section de fonctionnement et, par contre, un mouvement beaucoup plus conséquent sur la section investissement, de plus de 5,909 millions.*

*Concernant la section de fonctionnement et plus particulièrement les recettes de fonctionnement, comme chaque année nous avons à constater des ajustements sur les prévisions de recettes fiscales. La notification de la DGFIP est de 41,5 millions d'euro. Nous avons prévu un peu plus en BP2015. Il faut donc ajuster à la baisse de moins 77 000 €.*

*Le deuxième point d'ajustement concerne la DGF puisqu'on a perçu moins 97 000 € par rapport au prévisionnel 2015.*

*Troisièmement, sur les trois compensations fiscales directes, plus 49 000 €. Enfin des notifications supplémentaires sur ces recettes de fonctionnement de 89 000 € qui concernent le chapitre des subventions.*

*Ce qui porte le prévisionnel 2015 à 61,986 million contre les 62,044 millions prévus, soit 0,09 % de variation.*

*Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'équilibrent à moins 58 000 €. On retrouve essentiellement trois types de mouvements, des inscriptions nouvelles pour 247 000 €, des changements d'affectation de chapitre et des écritures d'ordres pour 306 000 €.*

*En section d'investissement, en recettes, le mouvement s'équilibre à 5,509 millions. C'est un mouvement assez important. L'augmentation de ces recettes vient de trois points principaux. 3,7 millions d'euro d'emprunts inscrits en 2014 et reportés sur 2015 et qui n'ont pas été consommés. Ensuite nous avons des recettes exceptionnelles à hauteur de 597 000 €, réalisées grâce à la vente de la maison du DGS, la vente de véhicules de service et la vente des actions REGAZ. Enfin, nous avons constaté lors du dernier conseil municipal un résultat confortable sur l'année 2014 de 4,045 millions d'euro, donc compte tenu de ce montant et du fait que nous avons inscrit un mouvement assez important d'emprunt dans notre BP2015, on va ajuster notre besoin d'emprunt et désengager 4,1 millions d'emprunt.*

*Sur les dépenses d'investissement, on retrouve des mouvements de reprises sur le résultat 2014 dont nous avons parlé au dernier conseil pour 668 000 €, les reports d'opérations 2014 à 2015 pour 3,3 millions d'euro, des mouvements de régularisation d'autorisation de programme.*

*Je n'ai pas de remarques à faire sur les budgets annexes. Sur le parc Magellan, ce budget devrait être clôturé en 2015 car tous les lots ont été vendus. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *Un grand merci à Madame MAGNIER pour les réponses pas posées lors de ce conseil mais lors de celui du 10 juillet de l'année dernière et notamment sur l'amortissement. Merci pour les précisions*

*données au cours de l'exposé, je veux y voir un souci de transparence tout à fait louable. Malgré tout votre talent, votre exposé annonce en filigrane quelque chose de relativement simple, un budget de fonctionnement qui bouge très peu, ou à la marge, et un budget d'investissement qui lui évolue beaucoup, de façon relativement simple au regard du programme d'investissements qu'on vient d'évoquer. Il n'y a pas cinquante recours possible et conformément à ce que vous avez dit vous faites le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il ne reste du coup que deux choix possibles, utiliser la totalité du disponible, en l'occurrence les excédents du fonctionnement, et faire un recours à l'emprunt dont on a déjà dit qu'il amènerai un endettement de plus en plus important pour Pessac. C'est exactement ce qui commence à se passer. On ne peut réaliser des investissements de cette ampleur qu'avec les ressources correspondantes. Ces recettes ne viennent pas de recettes propres, elles viennent en bonne partie de l'emprunt. Donc, l'endettement de Pessac commence.*

*On peut d'ores et déjà se poser la question suivante : pour suivre un train d'une telle ampleur, dans un contexte qui est celui que vous décrivez avec exactitude, pour suivre ce train au même rythme, cela suppose qu'on puisse trouver de nouvelles ressources à un moment donné, sur la durée d'une mandature et dès lors, à partir de là, il ne restera plus, je prends d'ores et déjà rang sur l'avenir, si on ne veut ni augmenter les impôts, ni augmenter l'endettement de Pessac au-delà du raisonnable, qu'une seule solution : vendre les actifs pessacais. A partir de quel moment, allez-vous vous mettre en situation de vendre, tout ou partie, des bijoux de la couronne pessacaise ? »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : « *Je voulais demander à Monsieur HAURIE, s'il pouvait préciser si pour lui la maison du DGS faisait partie des bijoux de la couronne ? »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui répond : « *Je vous remercie de m'autoriser à répondre. J'ai déjà répondu lors d'une séance précédente et on peut constater que cette opération-là n'a pas été aussi négative que vous avez bien voulu nous le présenter. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « *Plusieurs réponses. Vous soulevez la question effectivement de l'emprunt. Je reprends les éléments que nous avons fixés dans les scénarios présentés, je dis toujours à isopérimètre. La cible d'endettement que nous nous sommes fixée c'est 7 ans. Elle peut être rapportée à ce qui se pratique aujourd'hui même si toutes les communes ne sont pas strictement comparables mais cela reste raisonnable en tout cas eu égard aux investissements que nous avons. Par contre, ce qui est important si l'avenir devait faire changer certains paramètres, c'est de faire des choix et de prendre des options pour être sûrs qu'on se rapprochera de cette cible de 7 ans. Je prends un exemple parce que je pense qu'il est assez significatif. Monsieur RAYNAL, tout à l'heure, évoquait la DSU dont le montant est de 1,3 M€. En l'état actuel, si nous devons bâtir un scénario où nous souhaitons investir 12 M€ par an, si Pessac devait perdre la DSU, à ce moment-là notre niveau de recettes globales diminuerait. Et si nous décidions de maintenir notre montant d'investissements, on passerait à un taux d'endettement à 14 ans. Ce qui est strictement impossible, infaisable et pas souhaitable. Il faut de plus en plus travailler par scénario, anticiper le champ des possibles, et avoir écrit une feuille de route où on présente un plan A mais on a aussi écrit par avance le plan B. Est-ce qu'il faudra et est-ce que nous déciderons d'ajuster les investissements ? Est-ce que nous dirons il faut aller encore plus loin sur les économies de frais de fonctionnement ? Il faudra faire effectivement un arbitrage. Pour le moment, c'est 7 ans.*

*Nous remettons à niveau un certain niveau d'endettement. Par contre, il faut avoir prévu les paramètres pour ne pas les dépasser.*

*Vous parliez de vendre les bijoux de la couronne, ou les bijoux de famille, on dit comme on veut. Il y a quand même un autre point me semble-t'il qu'il est important de souligner c'est*

que de toute façon, tout ce programme d'investissement ne pourra aussi se réaliser que si nous maîtrisons les frais de fonctionnement et principalement les frais de personnel pour 61 %. Un travail a été prévu dans la délégation de Madame PAVONE. Nous avons annoncé lors du dernier conseil municipal que notre plan de route, encore une fois en l'état actuel, prévoit de réduire la voilure de 50 ETP, soit 5 % des effectifs sur la durée de la mandature. Mais est-ce que nous devons faire 50 ETP ? Un petit peu plus ? Dire au contraire, non, nous voulons maintenir un certain niveau de service public donc nous conservons les 50 ETP et nous revoyons l'investissement.

C'est ce que j'appelle le travail par scénario. C'est un travail qui n'est pas compliqué à faire mais qui doit être fait à l'avance. »

**Monsieur le Maire** ajoute : « Monsieur HAURIE, vous pouvez présenter tous les scénarios catastrophe que vous voulez ce qui est nécessaire c'est que nous soyons clairs par rapport à nos priorités. Notre priorité, elle a été annoncée pendant la campagne électorale. Il se trouve que c'est un peu plus compliqué aujourd'hui du fait de la baisse des dotations de l'État, mais nous avons dit « nous n'augmenterons pas les taux d'imposition et nous ferons des investissements qui manquent cruellement à Pessac ». Cela veut dire qu'on peut augmenter l'endettement. Dans un niveau raisonnable, Madame MAGNIER l'a dit clairement c'est 7 ans, ce n'est pas plus. En prenant les rênes de la mairie on était à 2 ans. Cela veut dire qu'on passera de 2 à 7 ans. Ça n'a rien de choquant si on met à niveau les équipements de la Ville qui ont été dramatiquement laissés dans un état de délaissement depuis des années. Lorsqu'on dépense de l'argent pour refaire une place de la V<sup>ème</sup> République qui n'est même pas fonctionnelle, lorsqu'on dépense de l'argent pour un projet SAVE qui était onirique, lorsqu'on laisse filer l'argent de cette manière-là, évidemment on ne fait pas ce qu'on avait promis en début de mandature. Vous n'avez pas réalisé les investissements dont Pessac avait besoin. Comme les rénovations d'école, à votre rythme il fallait 150 ans pour rénover toutes les écoles de Pessac. Tous ces éléments font que cela n'était pas soutenable. Vous n'avez même pas réussi à faire votre équipement sportif, soi-disant phare, qui était la salle de Bellegrave. Donc, vous avez eu un premier projet. Vous avez jeté l'argent par les fenêtres à ce niveau-là en dépensant pour des études plus de 500 000 €. On a dépensé de l'argent pour aménager la salle Averçois qui n'a pas été utilisée à sa destination. C'est en permanence que l'argent a été utilisé à mauvais escient. Donc, aujourd'hui, on doit rattraper le temps perdu en matière d'investissement. Il faudra peut-être plus d'une mandature au vue des contraintes budgétaires, mais nous y sommes prêts. Nous avons des priorités qui sont celles du sport, de l'éducation, de la rénovation de notre équipement. Et si nous devons rationaliser notre patrimoine en nous défaisant d'un certain nombre d'équipements que nous n'aurions plus la capacité d'entretenir, cela n'aurait rien de choquant. De toute façon, vous le verrez passer et nous aurons à juger ensemble si cela fait partie de ce que vous appelez les « bijoux de la couronne ». Aujourd'hui, absolument aucun plan de dessaisissement n'est prévu mais il faut que nous soyons dynamiques dans la gestion de notre patrimoine. C'est normal. Nous avons prévu d'acheter un certain nombre de foncier. Il y a du foncier dynamique. Il y a d'ailleurs une délibération tout à l'heure dans ce domaine-là. En matière de patrimoine, vous avez fait extrêmement fort. Vous avez réussi à vous défaire d'un patrimoine sans en tirer plus de 60 € pour 60 ans de bail emphytéotique pour le terrain sur lequel est édifié Cap Métiers. Effectivement, on ne peut pas vous accuser de vendre puisque vous avez carrément donné le patrimoine pessacais.

Nous verrons au moment où nous passerons tout cela en délibération, puisque toute aliénation doit faire l'objet d'une délibération. Nous verrons bien s'il y a lieu de polémiquer sur ce que nous pourrions éventuellement vendre.

Concernant la maison du DGS, la moins-value c'est 170 000 € en 5 ans.

Notre gestion dynamique du patrimoine ira de l'avant. Nous sommes condamnés mais c'est notre obligation à avoir un endettement raisonnable et à faire beaucoup plus d'investissements pour mettre nos équipements à niveau et tout cela en nous appuyant sur de économies de fonctionnement. C'est notre objectif, nous le tenons pour l'instant et nous

*continuerons de le tenir. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015 194 : Exercice 2015 - Répartition n°5 des crédits de subventions**

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DUMONT** qui déclare : *« Il y a un an, lors du conseil municipal de juillet 2014, vous nous aviez annoncés que les services travaillaient sur des critères qui seraient débattus et présentés en conseil municipal et à l'ensemble des associations. Pouvez-vous aujourd'hui nous dire ce qu'il en est de cette réflexion sur les critères d'attribution de subventions ? »*

**Monsieur le Maire** répond que la réflexion se poursuit puis il donne la parole à **Madame DEBAULIEU** qui déclare : *« La dernière subvention de fonctionnement à une association, d'un montant de 4 000 € est ainsi libellée : « IMS – Entreprendre pour la cité pour regards croisés découverte du monde de l'entreprise ». Pourrons-nous, s'il vous plaît, avoir quelques précisions sur cette attribution ?*

*En effet, Regards croisés est l'intitulé des conférences-débats que vous avez mises en place, en remplacement des forums que nous organisons.*

*Celui du 14 avril qui s'intitulait « Made in France » faisait effectivement intervenir des personnalités du monde de l'entreprise.*

*Rappelons que vous annonciez, Monsieur le Maire, ces conférences à grand renfort de publicité : Sud Ouest du 3 février montrait vos élus référents sur ¾ de page et on pouvait lire que Regards croisés proposait une forme revisitée d'échanges.*

*Quant à votre plaquette elle signalait que « La ville de Pessac offrait en 2015 une dimension supplémentaire aux débats ».*

*Nous sommes sur ce point totalement d'accord avec vous ! Là, où nos forums faisaient salle comble et attiraient plus de monde que de places, vos conférences connaissent plus de places vides qu'elles n'attirent de monde !*

*Passer d'environ 60 personnes à la 1<sup>ère</sup> conférence à une petite vingtaine à la dernière, en incluant les élus et les invités. De plus, depuis le dernier Regards croisés du 9 juin, le film qui suivait la conférence a été supprimé.*

*Si peu de monde !!! Malgré les rappels de votre association « Pessac-Avenir » dont la formulation d'ailleurs prêtait vraiment à sourire.*

*Donc oui, vous aviez raison, le changement est réel...*

*Mais le plus drôle, et je ne fais que lire votre plaquette, c'est que le prochain Regards croisés prévu le 15 septembre a pour intitulé « Les nouvelles pratiques éducatives ».*

*Donc, Monsieur le Maire, ne désespérez pas ! Vue la façon dont vous traitez les ateliers éducatifs, nous le maintenons, et la fougue avec laquelle vous parlez de l'école et de la réforme des rythmes scolaires, nous sommes assurés que vous ferez salle comble !!! »*

**Monsieur le Maire** répond : *« Que l'ironie vous sied bien mal, Madame DEBAULIEU. Monsieur YAHMDI va vous répondre car vous faites totalement fausse route. »*

**Monsieur YAHMDI** déclare : *« Le terme « regard croisé » n'est pas une marque déposée par la Mairie de Pessac. L'association IMS avait monté ce projet sous votre mandature.*

*C'est pour cela que ça me paraît bizarre que vous ne vous en souveniez pas. Cette association intervient au sein du collège Gérard Philipe et organise des rencontres entre des chefs d'entreprises et les jeunes collégiens. C'est pour cela qu'ils appelaient ça regards croisés. Elle intervient aussi sur le quartier de Saïge Formanoir et organise une rencontre avec l'USCP, Union sportive et culturelle de Pessac, qui s'appelle « Bienvenue dans mon monde ». C'est un échange entre des jeunes du quartier et des chefs d'entreprises, pessacais ou pas, qui font partie du réseau IMS, anciennement appelé Fondation FAS. Ce sont ces actions-là qu'on appelle les regards croisés. »*

**Monsieur le Maire** ajoute : « *Sur le sujet des critères pour les associations, est ce que je dois vous rappeler cette phrase, qui aurait pu être historique, de l'ancien maire lorsque nous lui demandions quels étaient les critères d'attribution des subventions, il nous avait dit « vous connaîtrez les critères lorsque vous voterez le budget ». Je ne vais pas vous donner la même réponse parce que je pense qu'elle fait fi des principes de démocratie que nous espérons mieux respecter pour cette nouvelle majorité. Mais nous n'avons pas terminé de réfléchir sur la totalité des critères. Il y des critères concernant l'éducation, le sport qui ont déjà fait l'objet d'une explication. Nous avons eu samedi matin, la séance conclusive des États généraux du Sport, dont un des points était justement consacré aux critères des subventions sportives pour les ajuster. Tous ces éléments sont en train de mûrir et j'espère que nous arriverons d'ici la fin de l'année à pouvoir obtenir pour l'exercice 2016 des critères qui seront publics et trancheront avec l'absence totale de critères que la municipalité précédente pouvait avoir.*

*Juste un mot sur les Regards croisés, tels que nous les organisons, ne coûtent pas d'argent contrairement à ceux que vous organisiez vous avec des prises en charge d'hôtels, etc... On a même eu à payer, nous, l'intervention de votre dernier intervenant en début de mandat puisque c'était payant, il ne venait pas gratuitement. Non seulement l'ironie ne vous va pas mais en plus le mensonge était patent de nous accuser de dépenser de l'argent là où c'est vous qui en dépensiez à ce moment-là. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**MM. Jérémie LANDREAU, Naji YAHMDI, Benoît GRANGE, Laurent DESPLAT, Didier BROUSSARD, Benoît RAUTUREAU et Mmes Fatiha BOUAKKAOUI, Sylvie TRAUTMANN, Isabelle DULAURENS, Stéphanie JUILLARD, Gladys THIEBAULT ne prennent pas part au vote.**

#### **aff n°DEL2015\_195 : Exercice 2015 - Pertes sur créances irrécouvrables**

Le 30 avril 2015, Monsieur le Trésorier Principal a transmis trois états de produits communaux qu'il n'a pas pu recouvrer de 2008 à 2015 et qui se décomposent comme suit :

- Budget principal :

\* créances admises en non valeur : 16 613,07 €

\* créances éteintes : 341,66 €

16 954,73 €

- Budget annexe du service des Transports :

\* créances admises en non valeur : 251,53 € (soit H.T. : 236,32 € et T.V.A. : 15,21 €).

Les créances qu'il est proposé d'admettre en non valeur résultent de l'insolvabilité des débiteurs, de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables, de demandes formulées en ce sens par les services sociaux, de poursuites restées sans effet, de la disparition des personnes concernées, de liquidations judiciaires ou bien encore de la modicité des sommes à recouvrer au regard du seuil légal des poursuites (30 €). Néanmoins, ces créances peuvent faire l'objet, à tout moment, d'une action en recouvrement.

En revanche, les créances éteintes résultent, quant à elles, de décisions d'effacement de dettes consécutives à des situations de surendettement. A la différence des créances admises en non valeur, l'irrecouvrabilité des créances éteintes s'impose à la collectivité et au comptable. Il s'agit dès lors de charges définitives pour la collectivité.

Le Conseil Municipal :

- accepte l'admission en non-valeur, pour un montant de 16 864,60 €, des produits communaux précités et selon la ventilation susmentionnée.
- prend acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 341,66 €.
- dit que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2015, de trois mandats imputés respectivement à l'article 6541 (Créances admises en non valeur) du budget principal et du budget annexe du service des transports et à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget principal.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_196 : Fourniture de produits et matériels d'entretien et de nettoyage pour les bâtiments communaux - années 2015/2018 - Attribution des marchés**

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3°a), et 57 à 59 du code des marchés publics, le 13 mars 2015.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande avec montant minimum, passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, concernant la fourniture de produits et matériels d'entretien et de nettoyage pour les bâtiments communaux – Années 2015-2018

Cette consultation comporte une clause environnementale.

Pour la période initiale, le marché est conclu de sa notification au 31 mars 2016. Ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mars 2019.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 18 juin 2015 a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :
  - lot n°1 – Produits d'entretien attribué à PRO HYGIENE SERVICE/ORAPI HYGIENE SUD-OUEST situé 12 PEP du Bos Plan, 33750 Beychac et Cailleau, pour un montant minimum de 45 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.
  - lot n°2 – Matériel d'entretien attribué à SPE AQUITAINE, 92, quai Wilson, 33130 Bègles, pour un montant minimum de 25 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_197 : École élémentaire Joliot Curie - Amélioration thermique et mise aux normes de l'accessibilité - Avenants n°1 aux marchés n°13060A, 13060C, 13060D, 13060E et avenants n°2 aux marchés n°13060B et 13060F**

Lors des séances des 12 décembre 2013, 10 juillet et 29 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour la réalisation de l'amélioration thermique et la mise en conformité de l'accessibilité de l'école élémentaire Joliot Curie, ainsi que la signature des avenants n°1 aux marchés n°13060B et 13060F.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, il s'avère nécessaire de procéder aux adaptations suivantes :

- à la demande du service départemental d'incendie et de secours, il convient de réaliser l'aménagement de deux espaces d'attente sécurisés au 1<sup>er</sup> étage de l'établissement et de modifier les ouvertures des locaux de rangement donnant directement sur les cages d'escalier.
- des prestations de plâtrerie et de plafonds ne seront pas mises en œuvre, permettant ainsi la réalisation d'économies sur les travaux.

Ces adaptations représentent une plus-value aux marchés n°13060A, 13060B, 13060D, 13060E, 13060F et une moins-value au marché n°13060C, selon les conditions exposées dans la délibération.

Le groupe de travail marchés, réuni le 7 mai 2015, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés n°13060A, 13060C, 13060D, 13060E et les avenants n°2 aux marchés n°13060B et 13060F.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 198 : Contrat d'assurance SMACL "Dommages aux biens et risques annexes" - avenants n°3 et 4**

Considérant que la Ville de Pessac a souscrit auprès de la SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 Niort Cedex 9 un marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » n°11088 A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 5 ans.

Considérant qu'il convient, dans le cadre du contrat précité, de procéder au règlement des assurances liées à des manifestations et expositions et d'actualiser l'état du patrimoine immobilier garanti.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°3 et 4 au marché n°11088A conclu avec la SMACL et formalisant ces garanties,
- procède au règlement au profit de la SMACL de la somme de 1 469,65 € TTC.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 199 : Nettoyage des établissements à vocation culturelle, associative et sportive et des bureaux administratifs des sports de la ville de Pessac – avenant n°1 au marché 15016G**

Par délibération n°2015-078 en date du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer un marché portant sur le nettoyage des établissements à vocation culturelle, associative et sportive et des bureaux administratifs des sports de la ville de Pessac.

Ce marché, comprenant 7 lots et portant le numéro 15016G, dont le numéro de lot correspondant à la direction des Sports et le 7 a été conclu pour une période initiale de 8 mois, allant du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 décembre 2015 et a été attribué à la société «NET DIFFUSION», sise 35 allée Mégevie à Gradignan, le 20 avril 2015.

Le montant minimum H.T. pour la période initiale est de 10 000,00 € H.T. sans montant maximum.

Jusqu'à présent, le nettoyage du stade de Bougnard, des salles Roger Vincent 1 et 2 et du hall François Mitterrand était effectué en régie par des agents municipaux de la direction des Sports, mais de nombreux départs à la retraite ont conduit à une réorganisation de la

direction des Sports afin d'en garantir son bon fonctionnement.  
 Pour assurer le maintien de la prestation de nettoyage, il a été décidé d'intégrer au marché 15016G le nettoyage du stade de Bougnard, des salles Roger Vincent 1 et 2 et du hall François Mitterrand, en augmentant le montant du contrat par un avenant n°1.

Le Conseil Municipal :

- approuve la souscription d'un avenant n°1 au lot n°7, du marché n°15016G « Nettoyage des établissements à vocation culturelle, associative et sportive et des bureaux administratifs des sports de la ville de Pessac » avec l'entreprise NET DIFFUSION pour un montant annuel de 37 878,84 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant avec la société NET DIFFUSION.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 200 : Restaurants administratifs - Tarifs 2015**

La Ville gère deux restaurants administratifs, implantés sur les sites Roger Cohé et de la Cuisine Centrale, à l'attention des agents municipaux et du CCAS.

Ils délivrent, en rythme annuel, plus de 32 000 repas.

Sur convention, ces structures peuvent également accueillir les personnels de divers organismes d'intérêt public ou administrations implantés sur le territoire de la Commune.

Conformément aux objectifs inscrits dans le contrat de Délégation de Service Public et aux attentes exprimées par les consommateurs, la Ville proposera désormais une offre diversifiée de formules-repas, au choix des utilisateurs :

- Formule complète : entrée, plat garni, laitage, dessert (formule en vigueur à ce jour),
- Formule « 2 plats » : entrée + plat garni ou plat garni + fromage ou dessert,
- Formule « plat du jour » : plat garni seul.

Dans tous les cas, pain et café (ou thé) sont inclus forfaitairement.

Les tarifs de ces différentes formules sont fixés comme suit :

**I – Consommateurs Ville de Pessac**

Catégories	Formule complète	Formule « 2 plats »	Formule « plat du jour »
Agents publics dont l'indice majoré est supérieur ou égal à 466	5,18 €	4,80 €	4,52 €
Élus municipaux			
Agents publics dont l'indice majoré est inférieur à 466	4,02 €	3,64 €	3,36 €
Stagiaires de plus de 18 ans en formation dans les services municipaux			
Élèves de l'enseignement du second degré en stage d'observation dans les services municipaux	2,50 €	-	

Il est précisé qu'une convention spécifique est en cours d'élaboration avec les services de Bordeaux-Métropole pour prendre en compte la situation des agents Pessacais concernés par le processus de mutualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## II – Consommateurs extérieurs

La fréquentation extérieure représente plus de 4 000 repas, en rythme annuel.

Le coût global pour la Ville d'un repas produit, acheminé et servi dans les structures de restauration collective pessacaises, a été identifié à 8,04 € TTC.

Ce montant intègre :

- le coût de production et de livraison facturé à la Ville par la Société Ansamble, délégataire,
- la quote-part des frais de personnel, de maintenance des locaux, de fluides et d'achat de fournitures nécessaires au service des repas, assuré par les agents municipaux.

Si la Ville, peut, légitimement, prendre en charge pour ses personnels une fraction importante du coût de revient du repas, elle ne peut plus subventionner, les consommations de personnels extérieurs à l'administration municipale, dans un contexte de contrainte budgétaire accrue.

Les formules-repas proposées aux utilisateurs extérieurs seront désormais configurées sur la base du prix coûtant du repas, soit 8,04 €, à l'image de la pratique couramment constatée dans le secteur des restaurants inter-administrations.

Ce tarif de base pourra être modulé, par convention, au regard de la participation éventuelle des employeurs concernés aux frais de repas de leurs personnels respectifs.

La tarification de base des formules-repas est donc établie comme suit :

Catégories	Formule complète	Formule « 2 plats »	Formule « plat du jour »
Personnels des administrations ou organismes d'intérêt public	8,04 €	7,66 €	7,38 €

Les organismes ou administrations concernés sont, à ce jour, les suivants :

- Ministère de l'Économie et des Finances (Trésor Public Pessac),
- Ministère de l'Intérieur (Commissariat de Pessac),
- Mission Locale des Graves,
- Agence EDF Pessac,
- Bâti-Action,
- Envie-Pessac,
- Centre Culturel et Associatif Jean Eustache,
- Festival du Film d'Histoire,
- Espace Social Alouette,
- Arthothèque « Les Arts aux Murs ».

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Le Conseil Municipal :

- approuve les grilles tarifaires proposées,
- autorise Monsieur le Maire à dénoncer les conventions existantes et à signer les nouvelles conventions avec les organismes d'intérêt public et administrations accueillis.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Par rapport aux consommateurs extérieurs, je m'insurge sur deux catégories. Notamment les salariés en insertion de BATI ACTION et ceux d'ENVIE GIRONDE qui sont logés à la même enseigne que toutes les autres catégories citées. J'aurais souhaité que vous nuanciez car sachant qu'ils ont de petits salaires, le prix a doublé pour eux. Aujourd'hui, ils ne fréquentent plus le restaurant administratif. C'est pourquoi nous voterons contre.* »

**Monsieur le Maire** répond : « *C'est ennuyeux parce que vous votez contre avant d'avoir la réponse.* »

**Monsieur MAGES** ajoute : « *En effet, cette considération a été prise en compte, sachant que sur ENVIE, il ne viennent déjà plus à restauration. Ce n'est pas lié à l'augmentation de prix, c'est parce qu'ils ont fait un local cantine. Pour BATI ACTION, il est proposé une compensation puisque c'est un organisme à visée sociale.* »

**Monsieur le Maire** ajoute : « *Pour que les choses soient bien claires. Le tarif il est unique. C'est le même pour tout le monde. Et pour les associations que l'on considère dans le champ social, nous pouvons à due proportion augmenter notre subvention. Mais on évite qu'il y ait une contraction au niveau de la tarification des repas. On tarife de manière sincère et si on considère que c'est trop élevé pour les bénéficiaires que nous voulons favoriser, nous pouvons intervenir à hauteur d'une subvention majorée. C'est une logique qui permet d'avoir une sincérité, une traçabilité de l'ensemble des interventions de la ville sinon on est dans quelque chose qui n'est pas mesuré, qui n'est pas mesurable et qui se retrouve être galvaudé en terme d'intervention de la ville. C'est comme les mises à disposition de l'ensemble des bâtiments que nous pouvons avoir au profit de certaines associations, cela doit être valorisé quitte à être compensé à du proportion par une subvention qui serait pour ordre en quelque sorte. Mais c'est ainsi que nous aurons la sincérité des interventions de la Ville.* »

**Monsieur HAURIE** déclare : « *Vous nous invitez à modifier notre vote, laissez nous exprimer comment on va le faire.*

*Vous avez indiqué à juste titre le souci de transparence qui vous anime, peut-on dire que dans les subventions que nous serons amener à voter pour ces associations, il y aura une mention spécifique qui indiquera le surcoût des repas.* »

**Monsieur le Maire** répond : « *On ne va pas rentrer dans un délire administratif. Pour ENVIE, c'est zéro repas. Pour BATI ACTION, soit 100 repas par an, cela fera partie d'un abondement de la subvention à due proportion. Mais on ne le fera pas figurer en clair dans les tableaux de subventions.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**

**aff n°DEL2015\_201** : Modification du tableau des effectifs de la Ville de Pessac au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Les variations d'effectif découlant de l'évolution des besoins des services et de la réussite à des concours par les agents rendent nécessaire l'ajustement du tableau des effectifs, selon les modalités ci-dessous.

Les modifications proposées relèvent de plusieurs démarches :

- les évolutions de carrière des agents qui entraînent la suppression des postes correspondant aux grades avant avancement et la création des postes correspondant aux grades après avancement.
- le solde positif de 7 postes est lié à la nomination d'agents, qui étaient non titulaires dans l'équipe de remplacement des écoles, pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de remplacement à l'occasion des nouveaux rythmes scolaires.

Ces modifications prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Créations		Suppressions	
Rédacteur principal de 1ère classe	1	Attaché	1

Rédacteur	1	Adjoint administratif 1ère classe	7
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Ingénieur en chef de classe normale	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	Adjoint technique de 2ème classe	31
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	8
Technicien principal de 1ère classe	1	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2
Technicien principal de 2ème classe	2	Adjoint d'animation 2ème classe	9
Agent de maîtrise principal	1	Gardien	1
Agent de maîtrise	5		
Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	17		
Adjoint technique de 1ère classe	11		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	1		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	8		
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	2		
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1		
Adjoint d'animation de 1ère classe	7		
Brigadier	1		
Total des créations de postes	67	Total des suppressions de postes	60

Le Conseil Municipal :

- approuve les créations et les suppressions de poste présentées ci-dessus,
- dit que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_202** : Modification du rapport portant sur la situation des agents et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

L'article 13 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 stipule que par dérogation à l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'accès aux cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux peut être ouvert par la voie de modes de recrutement réservés valorisant les acquis professionnels, pendant une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la présente loi.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire d'approuver ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2013 à 2016, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le précédent rapport a été soumis à cette assemblée en avril 2013. Celui qui vous est soumis aujourd'hui reprend exactement les mêmes données et est mis à jour afin de

permettre d'y apporter une unique modification : ouvrir un poste d'attaché au recrutement par la voie des sélections professionnelles en 2015.

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme pluriannuel modifié d'accès à l'emploi titulaire prévu à l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, joint en annexe à la délibération.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment inscrire au budget les crédits nécessaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_203 : Octroi de la protection fonctionnelle au profit de trois agents de la Police municipale**

Le 18 avril 2015, le service de la Police Municipale a assuré des missions de sécurisation des axes routiers à l'occasion du passage du Marathon.

Alors qu'ils assuraient la sécurité de l'intersection entre l'avenue de Madran et la rue du Pont de l'Orient, le chef de service de la Police Municipale, Monsieur Serge Helaudais, et deux agents de Police Municipale, Madame Lucile Vaucelle et Monsieur Sébastien Vidal ont été victimes du refus d'obtempérer d'un automobiliste, l'un des agents de police municipale ayant été projeté sur le capot du véhicule dont le conducteur refusait de s'arrêter.

Ces trois agents ont interpellé le conducteur et déposé plainte à son encontre. Le Procureur de la République a décidé de poursuivre cet automobiliste des chefs de poursuite sous l'empire d'un état alcoolique et d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique.

Afin de faire valoir leur droit à réparation devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer à ces trois agents de Police Municipale le bénéfice de la protection fonctionnelle.

Dans ce cadre, la défense des intérêts de ces agents sera assurée par le cabinet d'avocats KPDB, sis à Bordeaux, et les frais engagés seront couverts par le contrat d'assurance Protection Juridique souscrit par la Commune auprès de la SMACL.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle aux trois agents de police municipale.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *On votera cette délibération. On joint nos voix aux félicitations que vous adressez à ce service. Comme d'autres agents, exerçant les mêmes fonctions, peuvent être amenés à avoir le même type de problème, ne pourrait-on prendre une délibération à caractère général faisant en sorte que lorsque, pour des faits similaires, les mêmes agents auraient les mêmes problèmes, ils bénéficient ipso facto de la protection de la part de la commune ?* »

**Monsieur le Maire** répond : « *Je pense que si juridiquement c'est possible, on peut le faire de manière générale. Monsieur GARAUD me dit que non. On en peut pas prendre de délibération cadre sur le sujet. Il faut délibérer pour chaque cas. Mais votre proposition de simplification était néanmoins intéressante. Je tiens moi-aussi à m'associer de manière très solennelle au soutien que nous pouvons apporter à notre police municipale dont les missions ne cessent de s'accroître, dont les effectifs s'accroissent petit à petit. C'était un de nos objectifs parce que nous avons une police municipale trop légère en effectifs. C'est donc un des seuls services dont les effectifs vont s'accroître sur la mandature et nous tenons à saluer l'investissement de chacune et de chacun d'entre eux. En effet, nous avons deux policières municipales dans le groupe* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_204 : Appel à projets "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" - Demandes de subventions**

Un appel à projets "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) a été lancé en septembre 2014 par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie afin d'encourager les actions concrètes contribuant à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence Climat de Paris 2015 prévue en fin d'année ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans ;
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Suite à une déclaration d'intention transmise fin 2014, la Ville de Pessac a été déclarée territoire lauréat lors de l'annonce ministérielle des résultats distinguant, au plan national, 212 territoires lauréats TEPCV, 162 territoires à énergie positive en devenir et 112 contrats locaux de transition énergétique.

En Aquitaine, 11 territoires ont été retenus en tant que lauréats TEPCV et 8 en tant que territoires en devenir.

Lorsque plusieurs territoires sont sélectionnés dans une même agglomération, ils sont aujourd'hui invités par l'État à se regrouper et à développer une démarche commune TEPCV comme c'est le cas pour la Ville de Pessac, avec Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux dont le dossier est également lauréat.

Sur la période 2015/2017, chaque TEPCV se verra attribuer une aide financière de 500 000 € qui, une fois versée, pourra être portée, pour les démarches regroupées, à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte.

A Pessac, ces subventions doivent permettre de soutenir des projets qui contribuent à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, accompagnent les territoires lauréats.

La Ville, en coordination avec Bordeaux Métropole et Bordeaux, doit préciser ses engagements et ses projets d'opérations afin de pouvoir bénéficier de l'appui financier ainsi que de l'accompagnement technique qui feront l'objet d'un conventionnement avec l'État, selon l'un des modèles joints en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État et de tout organisme pouvant apporter son soutien financier aux actions des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« C'est une excellente initiative. Et comme vous aimez beaucoup parler de mutualisation avec Bordeaux, sur la première enveloppe de 500 000 €, Pessac a 321 600 € que vous allez voter vendredi en séance de conseil communautaire. Donc, félicitations. C'est effectivement très rentable pour la ville. Et ce que ne précise pas notre délibération mais ce que dit celle de Bordeaux Métropole, c'est que normalement les projets retenus, dans le cadre de la première enveloppe de 500 000 €, doivent être des actions très opérationnelles non encore engagées, mais mises en œuvre par les trois lauréats dans les meilleurs délais. Hors, vous l'avez rappelé vous-même, mais le schéma directeur Lumière ne date pas d'hier. C'est vraiment un projet tout à fait arrivé à maturité. Et le schéma directeur de la rénovation des bâtiments ne date pas non plus d'hier. Par contre, vous avez sans doute des projets à venir pour la production d'énergie renouvelable. On a cru comprendre que ça ne sera pas sur le stade nautique, ni la piscine Caneton. Je doute qu'il y en aient beaucoup*

*sur le complexe Bellegrave mais j'ai quand même un petit peu l'espoir que vous me démentirez en fin de séance. Quant à la mobilisation citoyenne, vous aurez peut être des actions très concrètes que vous pourrez présenter ensuite. Donc, encore une fois, bravo à vous. C'est effectivement quelque chose de tout à fait rentable. »*

**Monsieur le Maire** répond qu'il accepte les félicitations et qu'il les retransmettra à Jérémie LANDREAU et au service Agenda 21.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 205 : Stationnement en Centre Ville - Adaptation des règles de fonctionnement**

La nouvelle organisation du stationnement a été mise en place en septembre 2014 avec un résultat particulièrement encourageant. L'objectif principal est de faciliter l'accès en centre ville en mettant à disposition des emplacements de stationnement facilement disponibles.

Pour cela une tarification attractive a été mise en place (une 1<sup>ère</sup> heure gratuite) en cohérence avec les tarifs pratiqués par PARCUB dans le parc souterrain. Simultanément le périmètre de l'espace payant a été élargi de manière à ce que tout le secteur commerçant du centre soit couvert (passage de 200 à 300 places réglementées sur 1 500 places en centre) par une disponibilité accrue des emplacements. Cette organisation s'est accompagnée d'une surveillance régulière de la Police Municipale.

Une rotation importante des emplacements s'est mise en place (environ 1 200 tickets délivrés par jour dont 100 payants)

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire de préciser quelques informations tarifaires afin d'éviter toute incompréhension de la part des usagers.

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 seront donc les suivants, considérant que la période du 14 juillet 2015 au 31 août 2015 reste gratuite :

- 0 à 1 h : gratuit (avec saisie de la plaque d'immatriculation obligatoire)
- 30 min : 2 € sans saisie de la plaque d'immatriculation ou 1h30 avec saisie de la plaque d'immatriculation
- 1h : 3 € sans saisie de la plaque d'immatriculation ou 2h avec saisie de la plaque d'immatriculation.

Les jours et heures de stationnement gratuits/payants sont inchangés.

Un arrêté municipal fixe la durée de stationnement à 12 heures sur les emplacements réservés aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement. Ce stationnement est gratuit.

Le Conseil Municipal approuve la modification tarifaire suivante :

- 0 à 1 h : gratuit (avec saisie de la plaque d'immatriculation obligatoire),
  - 30 min : 2 € sans saisie ou 1h30 avec saisie de la plaque d'immatriculation,
  - 1h : 3 € sans saisie ou 2h avec saisie de la plaque d'immatriculation.
- déclare qu'elle est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, considérant que la période du 14 juillet 2015 au 31 août 2015 reste gratuite.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015 206 : Construction du Complexe sportif de Bellegrave - Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre**

Lors de la séance du 10 novembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé :

- le lancement de l'opération de construction du complexe sportif de Bellegrave ;
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- la composition du jury pour le choix du maître d'œuvre et le montant des indemnités des

maîtres d'œuvre participant au jury

- le montant des primes allouées aux trois candidats autorisés à concourir (phase esquisse)
- la sollicitation de subventions auxquelles la ville peut prétendre.

Le jury réuni le 4 juin 2015 a proposé à Monsieur le Maire, le classement suivant concernant le choix du maître d'œuvre de cette opération :

- 1<sup>er</sup> : Groupe A40 Architectes
- 2<sup>ème</sup> : Agence Bohuon Bertic Architectes
- 3<sup>ème</sup> : Atelier Ferret Architectures

Monsieur le Maire a approuvé la proposition du jury du concours de maîtrise d'œuvre.

**Monsieur MARTIN** précise que les honoraires de l'architecte choisi, initialement fixés à 10,5 %, ont été renégociés à 9,5 %. D'autres économies seront réalisées sur les missions complémentaires.

Le Conseil Municipal :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif de Bellegrave à Groupe A40 Architectes – 56, rue Paul Camelle, 33100 Bordeaux - pour un montant global de 1 015 000,00 € HT, soit 10,15 % (taux de rémunération de base : 9,50 % ; missions complémentaires (DIAG, HQE, EFAE, SSI) : 0,65 %) du montant prévisionnel des travaux fixé à 10 000 000,00 € HT (valeur mai 2015),
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les permis de démolir et de construire dans le cadre de cette opération.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame DUMONT** qui déclare : « *Vous connaissez notre position sur ce projet, donc nous nous abstenons sur le choix de l'équipe d'architectes.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Vous connaissez également la position des Verts sur ce projet. Ce sera donc un vote contre.* »

**Monsieur le Maire** répond : « *Monsieur BENEYTOU avait présenté ce projet en novembre lorsque nous avons lancé le concours. C'est le projet majeur en matière d'investissement de la mandature et c'est un projet qui permettra de desserrer nombre de contraintes en matière d'utilisation des équipements sportifs sur la ville. De ce fait, il nous paraît totalement indispensable à la communauté sportive pessacaise qui comprend à peu près 15 000 licenciés, c'est à dire un quart de la population de Pessac est licencié dans un des sports représentés sur la ville. C'est considérable. Bien sûr tous ne pourront pas bénéficier de ces équipements parce que leurs sports ne s'y prêtent pas forcément mais nous avons aussi un effort de mutualisation à travers ce grand projet qui nous permettra de satisfaire un grand nombre de disciplines sportives. Dans ce cadre-là, et du fait des dimensions de ce complexe sportif, nous avons réussi, et là c'est un peu une réponse à distance à la question de Monsieur HAURIE sur les AP/CP, à obtenir une subvention de la Métropole à travers le Contrat de Développement qui est plus élevée que celle à laquelle nous aurions pu prétendre de manière spontanée, soit 1,4 M€ de subvention. Déjà, nous savons que ça ne nous coûtera pas 18 M€ en net. Si on rajoute à cela les remboursements du Fonds de compensation de la TVA et les économies, certes encore virtuelles, auxquelles faisait référence Monsieur MARTIN à l'instant, nous obtiendrons de toute manière une salle qui sera en net en coût pour les Pessacais bien moins cher que les 18 M€ tels qu'annoncés. C'est le juste prix pour un équipement de cette ampleur, de ce rayonnement et surtout de cette utilité au profit des sportifs pessacais.* »

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe**

**DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR**  
**Contre : Laure CURVALE**

**aff n°DEL2015\_207 : Forêt du Bourgailh - Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo - Demandes de subventions et approbation du programme**

La Forêt du Bourgailh, site de 70 hectares, vient compléter le Bois des Sources du Peugue et le Bassin de Cap de Bos dans une des coulées vertes majeures de l'ouest de l'agglomération de près de 500 hectares.

Elle a accueilli en 2014, plus de 40 000 visiteurs en provenance de tout le département, lors de manifestations municipales.

Le projet qui fait l'objet de cette délibération, alternatif au parc SAVE envisagé en 2013, vient apporter un complément d'équipements de loisirs familiaux et créer une nouvelle promenade reliée au Zoo de Pessac, renforçant ainsi son activité.

L'aménagement envisagé s'étend sur 36 hectares, au cœur de la couverture forestière.

Il vise à renforcer l'attractivité du site et à lui donner une échelle en adéquation avec la Métropole.

Trois grandes thématiques portent le programme où l'offre événementielle est intégrée :

- la Nature : en protégeant, tout en les mettant en valeur, les zones sensibles (zones humides et peuplement forestier). Des présentations pédagogiques, en relation avec l'inventaire biodiversité du site, seront installées.
- le Sport : en offrant en libre accès tout une panoplie d'équipements grand public (beach-volley, skate-board, bloc d'escalade, entre autres),
- la Famille : en réalisant des aires de jeux emblématiques pour toutes les tranches d'âges, ainsi que des aires de pique-nique réparties sur l'espace.

La liaison douce, entre l'aménagement existant et le zoo, est constituée par le prolongement de la « grande promenade » qui franchira l'avenue de Beutre par un plateau intégré au chantier à venir.

Le coût total de l'opération qui intègre les critères de développement durable est estimé, hors acquisitions, à 3,2 millions d'euros TTC et fait l'objet d'une nouvelle AP au sein du PPI de la Ville.

Le calendrier prévisionnel s'étend de 2015 à 2017.

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *En préalable à mon intervention, il me semble, tout d'abord utile de rappeler que l'existence de la coulée verte dont il s'agit là, véritable poumon vert de l'agglomération de près de 500 ha, qui englobe la forêt du Bourgailh, le bassin de Cap de Bos et le bois des Sources du Peugue, résulte bien de la volonté politique des équipes municipales qui ont dirigé la ville depuis 1989 lorsqu'avec Alain ROUSSET nous avons mis fin à l'urbanisation intensive et galopante de l'ouest de la commune et décider de transformer une décharge à ciel ouvert en site naturel protégé accessible à tous les Pessacais et aux habitants de l'ensemble de l'agglomération bordelaise. Le résultat est probant, vous le déclarez vous-même dans votre délibération, Monsieur le Maire, plus de 40 000 visiteurs annuels lors des manifestations. On ne peut d'ailleurs que regretter votre brutale décision de supprimer l'Automne du Bourgailh. Les visiteurs auxquels il faut bien sûr ajouter les très nombreux promeneurs qui viennent quotidiennement profiter de cet espace préservé. Il est également utile, me semble-t-il, de souligner que durant toutes ces années, tous les*

*aménagements réalisés sur ce site ont été entièrement concertés avec les comités et les syndicats de quartiers concernés, avec les riverains et plus largement avec l'ensemble des Pessacais.*

*Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver un nouveau programme d'aménagement pour ce site, certes annoncé à grand renfort de communication lors de votre campagne électorale avec pour seul but de vous opposer au projet SAVE, mais élaboré en catimini, dans la précipitation et à aucun moment concerté comme il aurait été nécessaire de le faire pour un tel projet.*

*Alors, devant une telle situation, je vais me faire le porte-parole des Pessacais lesquels je pense doivent avoir un certain nombre d'interrogations sur ce projet. Peut-être pourrez vous apporter la réponse aux questions que vous ne leur avez pas donné la possibilité de vous poser.*

*Qui a participé à l'élaboration de ce projet ? Y a-t'il des acquisitions foncières ? Sur quelle superficie et à quel coût ? Quel sera le véritable impact pour les riverains ? Où se situera la Maison de la Nature annoncée dans votre programme de campagne ? Où en est l'étude pour la réalisation d'un nouveau centre de loisirs en pleine nature en complément de Romainville que vous avez promis dans votre programme de campagne ? Quels aménagements au niveau des infrastructures routières sont prévus pour accéder aux divers parcs de stationnement du site, notamment sur le chemin de la Princesse dont on connaît, pour les habitants de Magonty et de Cap de Bos, la dangerosité en matière de circulation ? Qu'est-il prévu en matière de transports en commun pour la desserte de ces espaces à vocation métropolitaine ? Quelle cohérence dans le phasage de votre projet avec les travaux de requalification programmés depuis fort longtemps de l'avenue de Beutre dans le cadre du CODEV avec Bordeaux Métropole ? Quel, sera au final le coût réel de ce projet si on y intègre l'ensemble des aménagements ? En effet, vous parlez de 3,2 M€ que vous venez de faire voter dans le cadre des autorisations de programme par votre majorité. Il faut y ajouter le coût des acquisitions foncières, le coût des travaux du zoo. Attardons nous un peu sur ce problème. Vous avez déjà inscrit au CODEV avec Bordeaux Métropole, une somme de 900 000 € pour amener un réseau d'assainissement à la porte du zoo. Mais combien va coûter et qui va payer l'assainissement du zoo lui-même ? Quelle contradiction, voire quelle incohérence, entre faire passer un réseau d'assainissement sur un secteur que vous déclarez classer en zone verte protégée dans le futur PLU. Il faudra peut-être expliquer cela aussi aux riverains et aux Pessacais. Il faut ajouter également le coût de l'abandon du projet SAVE, pour l'instant on en est à 150 000 € annoncés, et bien sûr les coûts supplémentaires inhérents à un tel projet et non chiffrables actuellement. On est bien loin de l'optimisme budgétaire que vous affichez dans votre budget supplémentaire. Y a-t'il des emplois prévus sur ce site ? Combien et payés par qui ? Avez-vous des partenaires pour vous accompagner dans ce projet ? Si, oui lesquels ? Avez-vous chiffré le coût annuel d'entretien d'un tel site ? Et qui en supportera la charge ?*

*Au-delà de toutes ces questions, et je pense qu'il y en aurait d'autres, bien légitimes, et auxquelles il vous faudra répondre aux pessacais, ce projet interroge surtout par son côté complètement décalé par rapport à ce que vous revendiquez. Il coûte très cher contrairement à ce que vous affirmez, pour pas grand chose ou des choses qui existent déjà juste à côté et qui ont du mal à trouver leur équilibre économique. L'accrobranche du Parcours aventure Tépacap, situé à quelques hectomètres sur le Domaine Pélus à Mérignac, n'est qu'un exemple.*

*Votre projet ne rapporte absolument rien au territoire, ni emploi, ni rayonnement économique, ni nouvelles activités pour les commerçants pessacais que vous vouliez satisfaire.*

*La seule chose qu'il crée ce projet, ce sont des charges d'entretien et de fonctionnement. Il ne résout absolument pas l'impasse dans laquelle vous avez mis le zoo de Pessac suite à l'arrêt du projet SAVE qui lui créait des emplois, de l'attractivité et de l'activité sans rien coûter à la ville puisque je vous rappelle que des propositions vous avez été faites, et vous le savez fort bien, sans un seul euro d'argent pessacais.*

*Si c'est cela, Monsieur le Maire, votre vision d'un bon projet, nous ne sommes visiblement*

*pas d'accord et nous voterons contre cette délibération. »*

**Monsieur le Maire** répond : « *Je vous rassure nous savions déjà que nous ne tomberions pas d'accord sur cette délibération.*

*Vous vous attribuez tous les bons points et tous les mauvais aux autres. C'est sans doute le jeu de la politique tel que vous le considérez.*

*La zone du Bourgailh a été aménagée effectivement pendant les 25 années où vous avez été aux commandes de la Ville. Qui a pris la décision de fermer la décharge ? C'est Jean-Claude DALBOS. Celui qui l'a fermée c'est Alain ROUSSET mais ceux qui l'ont décidé c'est la majorité de Jean-Claude DALBOS. Qui avait ouvert la décharge communautaire ? C'était André PUJOL. Je rétablis la réalité des dates et des faits.*

*Sur la concertation, je ne vois pas qu'elle serait la plus grande concertation que celle de concerter le peuple. Les Grecs nous en ont encore montré l'exemple hier. Dans notre programme électoral, nous avons annoncé ce que nous ferions. Nous avons annoncé ce projet. Évidemment pas avec autant de détail qu'aujourd'hui, mais nous avons même annoncé son coût. Il se trouve que les Pessacais ont préféré notre programme au votre. Là, pour le coup, vu que nous avons fait un axe fort de notre campagne électorale sur l'abandon de SAVE et sur la substitution par ce projet, on peut considérer que la concertation a été exemplaire.*

*Grosso modo, quand on fait quelque chose qu'on n'a pas annoncé on se méfie du peuple, quand on fait ce qu'on a annoncé on fait un déficit de concertation. Jamais rien de ce qu'on fera ne trouvera grâce à vos yeux, je m'en désolé mais je m'en fais une raison.*

*Vous vous intitulez le porte-parole des Pessacais, je pense que vous êtes quand même un peu présomptueux.*

*La Maison de la Nature fera partie éventuellement d'une deuxième phase, si nous la faisons.*

*J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt et de malice le fait que vous déploriez la dimension de l'avenue de la Princesse. Nous avons effectivement des problèmes avenue de la Princesse tant pour aller du côté du zoo que de la déchetterie. C'est bien la raison pour laquelle on est obligé de refaire ce que vous aviez tellement mal fait sur cet accès à la déchetterie, avec une déchetterie qui au final coûte plus de 4 M€ pour quelque chose qui aurait été mieux fait si cela n'avait pas été changé d'endroit. Ça c'est de l'argent totalement gaspillé.*

*Puis encore une fois, arrêtez de pleurer sur ce projet SAVE. Vous aviez 25 ans pour le faire, un quart de siècle. Ce projet était tellement beau, tellement génial que vous n'avez pas réussi à le finir en 25 années.*

*Moi, je dirais même que c'est pour moi un motif de satisfaction que vous ne soyez pas d'accord avec mes modes de gestion, parce que quand je vois la manière dont vous avez géré cela m'inquiéterai de recueillir votre accord.*

*Sur le manque d'ambition de ce projet, je pense que ce projet surtout ne présente aucun risque pour les finances pessacaises et c'est bien ce qui m'importait plutôt que l'aventure de SAVE à laquelle nous avons mis fin.*

*C'est un projet que nous avons annoncé, que nous présentons comme celui de Bellegrave, à partir de la rentrée à la population de manière à recueillir l'ensemble des avis et des ajustements qui seront nécessaires. Il était dans notre intérêt et dans notre ambition de pouvoir annoncer ce projet et de pouvoir en mesurer la faisabilité financière et technique.*

*Vous demandez quels sont nos partenaires ? Vous vous ne viviez qu'à coup d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études diverses et variées. Là, nous avons travaillé en régie avec nos propres effectifs, avec nos propres personnels, avec nos propres compétences. Et il se trouve qu'il arrive que nous puissions faire travailler nos propres fonctionnaires. Ça vous est difficile sans doute à vous. Nous ça nous est plus simple. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Charles ZAITER, Dominique DUMONT, Laure CURVALE,**

**Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Samira EL KHADIR  
M. Benoît RAUTUREAU ne prend pas part au vote.**

**aff n°DEL2015\_208 : Subvention à l'Agence d'Urbanisme (A'Urba) en application de la convention cadre de 2002**

L'A'Urba assume ses missions dans le cadre d'un programme partenarial adopté par les instances de l'agence et les collectivités. Ces missions sont définies comme suit par l'article L 121-3 du code de l'Urbanisme :

- suivre les évolutions urbaines,
- participer à la définition des politiques d'aménagement, de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale,
- préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Pour l'année 2015, il a été proposé à l'Agence d'Urbanisme, pour compléter la réflexion menée par la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), de poursuivre les études en cours afin de disposer d'un niveau de connaissances nécessaire à la construction d'une politique patrimoniale s'appuyant sur une stratégie globale de valorisation et de préservation du patrimoine urbain, naturel et paysager de la commune.

Il s'agira, notamment, pour l'agence de continuer à travailler sur la trame verte et bleue communale, en complémentarité avec la charte paysagère réalisée par l' A'Urba en 2006 tout en s'appuyant sur les différentes démarches menées par la Ville de Pessac en matière de biodiversité.

Ainsi, sur la base de ce maillage principal, l'étude permettra d'identifier la trame verte et bleue, dans les secteurs urbains les plus constitués, et les secteurs d'actions prioritaires en faveur de la biodiversité notamment en lien avec une analyse prospective sur le secteur nord-est de la commune.

L'objectif est de constituer un outil de discussion et de cadrage pour orienter tout porteur de projets et de prioriser les actions de la collectivité en matière de trame verte et bleue urbaine.

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention annuelle déterminant la subvention de 25 000 € allouée et l'échéancier correspondant,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_209 : Allée Édith Piaf - Désaffectation et déclassement du domaine public communal et cession d'une bande de terrain**

Dans le cadre d'un projet d'extension de leur habitation principale, M. et Mme DUPUIS ont demandé à la Commune de leur céder une bande de terrain contiguë à leur propriété.

Plus précisément, il s'agit d'une emprise de 38 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section CM n°191p dont le solde (1 105 m<sup>2</sup>) restera appartenir à la Ville.

Historiquement ce terrain a été acquis par la ville en 1988 auprès de l'Association Syndicale Libre du lotissement « Les Clémentines » dans le cadre de la prise en charge des espaces verts dudit lotissement.

La cession sera consentie moyennant le prix de 220 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 8 360 € pour l'emprise à céder.

Eu égard à l'usage public de la parcelle CM n°191p, il y a lieu préalablement à la cession de désaffecter et déclasser du domaine public communal l'emprise de 38 m<sup>2</sup> à détacher.

L'avis des services fiscaux a été rendu en date du 3 juillet 2015.

Le Conseil Municipal :

- approuve la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la bande de terrain devant être cédée ;
- autorise la cession à M. et Mme DUPUIS aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes pouvant intervenir dans cette affaire.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques et s'étonne car comme il le souligne « *c'est là un des premiers bijoux de la couronne que la Ville est en train de céder.* » Il ajoute qu'il n'avait aucune inquiétudes mais qu'il ne pouvait pas s'en empêcher.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_210 : Avenue de Canéjan – État descriptif de division en volumes pour la réalisation d'un programme immobilier et d'un parc relais – Cessions à Eiffage Immobilier et Bordeaux Métropole**

La Commune de Pessac est propriétaire d'une emprise sise 112-116 avenue de Canéjan sur laquelle seront réalisés un programme immobilier par Eiffage Immobilier ainsi qu'un parc relais de stationnement par Bordeaux Métropole.

Plus précisément ce programme prévoit la réalisation :

- d'un bâtiment R+3 en façade sur l'avenue de Canéjan constitué d'une résidence sociale et d'un foyer jeunes travailleurs aux étages, ainsi que des locaux d'activités en rez de chaussée ;
- d'un parc relais public de 152 places de stationnement au rez-de-chaussée dudit programme dont l'accès indépendant se fera par la rue Héliodore Gallienne (au sud-est du programme immobilier).

En raison de l'imbrication et la superposition de programmes et de statuts différents, qui sont techniquement autonomes, il a été décidé d'organiser cet ensemble immobilier en volumes dont l'assiette foncière est cadastrée section ES n°86p, 111p et 113p pour une superficie d'environ 6 339 m<sup>2</sup>. Un état descriptif de division en volumes (EDDV) a été établi en mai 2015 par le Cabinet de géomètres AGEO Conseils

L'immeuble est divisé en deux volumes :

- Volume n°1 pour le parc relais de stationnement qui va être cédé à Bordeaux Métropole moyennant le prix de l'euro symbolique.
- Volume n°2 pour la résidence sociale et le foyer de jeunes travailleurs dont une partie sera cédée et gérée par Aquitanis. La cession de ce volume à Eiffage Immobilier a été consentie moyennant le prix de 175 € HT du m<sup>2</sup> de surface plancher qui sera construite, soit un prix total de 886 025 € HT pour 5 063 m<sup>2</sup> de surface plancher.

Une plus ample désignation des volumes cédés figure dans l'EDDV joint en annexe à la présente délibération.

L'avis des services fiscaux a été rendu en date du 2 juillet 2015.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord sur l'état descriptif de division en volumes pour la réalisation de ce programme ;
- donne son accord sur la cession du volume 1 à Bordeaux Métropole aux conditions mentionnées ci-dessus pour la réalisation du parc relais de stationnement ;
- donne son accord sur la cession du volume 2 à Eiffage Immobilier, ou à toute personne physique ou morale qui lui serait substituée, aux conditions mentionnées ci-dessus pour la réalisation de la résidence sociale et du foyer de jeunes travailleurs ;
- autorise Bordeaux Métropole et Eiffage Immobilier à prendre possession de manière anticipée des emprises nécessaires à leurs opérations ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes pouvant intervenir dans cette affaire.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *Mon intervention ne portera pas sur le montant de la transaction. Nous voterons bien évidemment cette délibération qui représente une étape indispensable à la création et à la réalisation du second parc-relais sur l'extension de la ligne B. Second parc-relais de 152 places, cette ligne B venant d'être mise en service aux usagers. Ce parc-relais qui n'était pas initialement prévu et que nous avons défendu à la Communauté Urbaine, est absolument nécessaire à mes yeux car il permettra d'une part d'améliorer l'accessibilité à l'extension de la ligne B, mais aussi de développer la multimodalité avec le tram, le bus, les vélos sur la zone du Grand Bersol, en voie d'aménagement et de mutation profonde. J'espère que les délais de réalisation seront tenus pour que les usagers puissent en bénéficier le plus rapidement possible.* »

Monsieur le Maire répond : « *Je me félicite aussi avec vous de la réalisation prochaine de ce deuxième parc-relais. Je rappelle quand même que nous avons demandé également qu'il y ait une étude approfondie de la Métropole sur le premier parc-relais pour être certain qu'ils seront et l'un et l'autre suffisamment dimensionnés pour accueillir la totalité de ceux qui voudront les fréquenter. C'est l'usage qui dictera si le dimensionnement était correct. Je doute qu'ils soient dimensionnés de manière suffisante. C'est une belle opération. Je suis étonné que vous ne parliez pas de notre capacité à céder les bijoux de famille, pardon, les bijoux de la couronne. C'est près de 900 000 € que nous récupérons de cette vente. Ce qui montre encore une fois combien à côté sur le terrain à peu près équivalent de Cap Métiers, nous avons consenti un effort considérable au profit de la Région.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2015\_211** : Projet urbain de Chappement-Lucildo - Ouverture de la concertation

Le secteur Chappement-Lucildo situé dans les quartiers Cap de Bos et Magonty, autour du carrefour des avenues du Maréchal de Lattre de Tassigny et du Général Leclerc et de la rue de la Poudrière, a fait l'objet de réflexions quand à sa mutation urbaine. En effet, la localisation de ce secteur en entrée de ville, en partie classé comme à urbaniser (1AU) au Plan local d'urbanisme (PLU), et à proximité de Cestas-Gazinet, représente un enjeu important. De plus, la présence d'espaces encore naturels, notamment humides, nécessite un traitement attentif.

Dès 2005, des études préalables engagées par l'agence d'urbanisme, ont confirmé ces enjeux. Par conséquent, la Ville de Pessac a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015) pour la définition d'une orientation d'aménagement au PLU et pour la création d'un périmètre de prise en considération, qui a été effective en février 2007.

Les études pré-opérationnelles d'urbanisme lancées en 2011 par la CUB ont abouti à la définition des objectifs suivants:

- développer une offre d'habitat mixte proposant des logements en accession libre, accession à prix modérée, accession sociale et locatif social,
- assurer un maillage du secteur en préservant les qualités paysagères du site et offrant des cheminements apaisés aux futurs habitants,
- proposer une offre d'activité artisanale, des services ou des petits commerces,
- assurer un niveau d'équipements en adéquation avec la densification,
- maîtriser l'insertion urbaine du projet en lien avec l'urbanisation existante et le contexte environnemental.

Le secteur Lucildo au sud du périmètre d'étude et de l'avenue du Général Leclerc, est retiré du périmètre de projet du fait de l'absence d'opportunités de développement urbain.

Au préalable de l'enclenchement du projet urbain, Bordeaux Métropole va décider du lancement d'une concertation réglementaire au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, et préciser les modalités de celle-ci.

Depuis le lancement des études préalables, la Ville de Pessac, a mené une concertation volontaire associant les représentants des habitants et les acteurs économiques concernés par ce projet d'aménagement. En partenariat avec Bordeaux Métropole, la Ville de Pessac souhaite poursuivre cette concertation afin de préciser le projet urbain pour Chappement. Le Conseil Municipal décide de lancer une concertation avec les syndicats de quartier du secteur 4, et la Fédération des Syndicats de quartier, sous la forme d'une réunion et d'accompagner Bordeaux Métropole dans la concertation réglementaire qui va s'engager.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *Nous voterons bien évidemment cette délibération puisque, comme l'a rappelé Monsieur CAPOT, elle s'inscrit tout à fait dans la continuité de la concertation menée avec les comités et syndicats de quartiers et les acteurs économiques concernés durant les études préalables pour ce projet d'aménagement. Je souhaiterais cependant vous poser deux questions.*

*Où en êtes-vous de la réflexion avec la Ville de Cestas, le Conseil départemental et Bordeaux Métropole sur l'aménagement du carrefour du Pacha qui se trouve au cœur de ce futur secteur de Chappement-Lucildo ?*

*Ne trouvez-vous pas qu'il y a, pour le moins, une totale contradiction voire une incohérence, entre la densification de ce secteur le long de l'avenue du Général Leclerc et la décision que vous venez de prendre de réduire de moitié la fréquence des bus de la liane 4 qui dessert le secteur ? Pour ma part, je considère qu'il s'agit soit d'incompétence, soit d'une certaine irresponsabilité. »*

**Monsieur le Maire** répond : « *Après le monopole du cœur, vous avez celui de la compétence. Très bien.*

*Concernant le rond-point du Pacha, je comprends tout à fait votre impatience comme dans tous les dossiers que vous avez lancé et dont vous aviez rêvé qu'ils puissent aboutir un jour et dont vous vous impatientez qu'au bout d'un an de mandature nous ne les ayons pas encore réalisés. Sans doute est-on plus impatient dans l'opposition que dans la majorité. Sur ce projet, on n'est pas les seuls parties prenantes puisque il y a la Ville de Cestas et le Conseil départemental. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Pierre DUCOUT avant qu'il soit à nouveau Conseiller départemental et également il y a quelques semaines à l'occasion de Broc'Arts à Toctoucau. Il m'a dit qu'il avait relancé les services départementaux qui seront maîtres d'œuvre sur le sujet de manière à pouvoir avancer sur un projet qui selon ses dires à près de 15 ans. 15 ans pendant lesquels vous étiez aux manettes.*

*Nous aurons l'occasion d'en reparler et effectivement nous espérons bien qu'il aura l'occasion d'avancer plus vite que sous votre administration.*

*Sur la liane 4, je vais donner la parole à Monsieur MARTIN parce que moi je n'ai pas la compétence mais lui l'a pour vous répondre. »*

**Monsieur MARTIN** déclare : « *Monsieur DUBOS, pas vous quand même. Vous connaissez le dossier parfaitement. Vous êtes à la commission Transport assez régulièrement, à part au moment où vous êtes partis en vacances et pendant deux mois on ne vous a pas vu. »*

**Monsieur DUBOS** s'insurge contre ces sous-entendus et **Monsieur le Maire** lui dit : « *On vous laisse intervenir. C'est l'intervention de Monsieur MARTIN, je vous prie de le laisser intervenir jusqu'au bout. »*

**Monsieur MARTIN** reprend : « *C'est amusant parce que tout à fait au début de la mandature vous m'aviez fait le reproche que j'avais été absent à une commission parce que j'avais une commission d'appel d'offres. Vous vous avez le droit de me faire le*

*reproche de ne pas être à une commission mais moi je n'ai pas le droit de vous dire que pendant deux mois on ne vous a pas vu parce que vous étiez en vacances.*

*Sur le fond, vous savez très bien quelle est la fréquentation de la liane 4 à Magonty et on vous a répondu d'ailleurs en commission Transport. Très sérieusement, on va diminuer la fréquence et la passer de 10 à 20 minutes en heures creuses, de 9h à 16h et de 19h à 21h. On est sur des moments où il y a peu de monde. Je me suis fait communiquer la moyenne de voyageurs sur le parcours, on est à 3,7 voyageurs. De là à parler d'incompétence. Vous mesurez vos propos ? Il faut être un petit peu cohérent et un petit peu responsable. »*

**Monsieur le Maire** ajoute : *« Une fréquentation de 3,7 voyageurs par heure c'est quand même extrêmement faible et cela justifie amplement la diminution de la fréquence. Et il vous a été répondu en commission par le Vice-Président en charge du sujet, Christophe DUPRAT. Les choses sont très claires et ne faisaient l'objet d'aucune inquiétude et d'aucun doute de la part des services de la Métropole. »*

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur HAURIE** afin qu'il expose la question orale que son groupe a envoyée.

*« Lors de la séance du 30 mars 2015, vous avez présenté le schéma de mutualisation métropolitain ainsi que les domaines d'activités à mutualiser. Vous avez souhaité que « la Ville de Pessac soit dans le wagon de tête de la mutualisation. » A ce jour, pouvez-vous nous indiquer sur quels postes les 190 salariés concernés ont-ils été positionnés ? Quelles sont les fiches de poste de ces salariés ? A quelles missions correspondent-elles ? Quelles sont les modalités organisationnelles retenues pour ces fonctions et quel est l'organigramme auquel ils sont rattachés ? Pouvez-vous, par ailleurs, nous indiquer selon quelles modalités et à quelle date les missions que ces agents exercent pour les Pessacais, pourront s'exercer dans ce contexte nouveau de mutualisation ? A ce jour, 6 juillet 2015, pouvez-vous nous donner l'assurance que les conditions de travail et leurs conditions de rémunération seront maintenues ou améliorées ? Ne pensez-vous pas qu'un processus plus progressif dans le temps aurait permis de mieux lisser les difficultés de mise en place de ces organisations ? Enfin, et surtout, parce que vous ne nous l'avez pas dit lors du précédent conseil municipal, pouvez-vous nous dire l'avantage qu'il y avait pour Pessac à aller aussi rapidement dans la voie de la mutualisation au risque de susciter des tensions sociales chez les agents des services publics pessacais et de dégradations du service pour les citoyens de Pessac ? »*

**Monsieur le Maire** répond : *« Vous me posez beaucoup de questions dans une seule question orale. Je vais essayer d'être concis parce qu'il se fait tard et nous avons chaud. Les 173 salariés ont été positionnés sur l'ensemble des secteurs qui avaient été listés lors de la délibération du 30 mars. Je vous propose de vous y reporter puisque nous avons utilisé le périmètre maximal qui nous était permis. Les fiches de postes de ces salariés ont été transmises sous un format simplifié lors de leur proposition de pré-affectation, il y a de cela quelques jours. Ces fiches de poste correspondent à 95 % aux activités déjà réalisées sur Pessac et certaines ont été ajustées en concertation avec les agents concernés pour répondre aux organisations de la Métropole.*

*Il y a deux types d'organigramme. Il y a l'organigramme général qui a été présenté en conseil de Métropole et puis l'organigramme détaillé, communiqué en comité technique. Je vous propose là-aussi de vous y reporter. Je vois difficilement comment à l'oral je pourrais vous donner le détail précis de l'ensemble de cet organigramme. Sachez que l'essentiel des effectifs pessacais figureront dans la Direction territoriale Sud.*

*La date d'effet de cette réorganisation est connue, c'est le 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

*Les modalités précises d'organisation à cette date seront affinées dans les semaines et les*

mois qui viennent notamment au travers de ce qu'on appelle les contrats d'engagement qui seront soumis au vote dans ce conseil municipal comme dans tous ceux des villes qui entrent dans la mutualisation.

Puis-je vous donner l'assurance que les conditions de rémunération seront toujours maintenues ou améliorées ? Oui. C'est ce qui a toujours été dit et ce qui a encore été rappelé au niveau de la Métropole lors des difficultés sociales qu'elle a connu il y a quelques semaines. Et vous ne le savez peut-être pas, mais j'ai fait partie de la délégation d'élus qui étaient chargés de travailler avec les organisations syndicales sur le sujet.

Les conditions de travail seront-elles maintenues ou améliorées ? C'est très difficile à quantifier, très difficile à apprécier de manière objective. Nous avons l'ambition effectivement de maintenir ou d'améliorer la qualité des conditions de travail. Après, il est évident qu'il y aura, sans doute dans un premier temps, des tâtonnements inhérents à toute modification ou toute réforme d'ampleur comme celle que la mutualisation induit.

Vous me demandez si je ne pense pas qu'un processus plus progressif dans le temps aurait permis de mieux lisser les difficultés de mise en place de ces nouvelles organisations. Je pense qu'il y a toujours une difficulté à étaler trop les réformes. On y perd sans doute, un peu comme dans les sables mouvants. Il y a un moment où il faut aller vite et de manière approfondie dans les nouvelles organisations. Je pense que ce qui était demandé au niveau de la Métropole, par certains syndicats, de prendre encore plus de temps, était une erreur parce qu'elle aurait abouti à ce qu'on se pose bien trop de questions et surtout à ce que on ne tranche pas sur les situations individuelles des agents. Il convenait d'aller relativement vite une fois que les décisions politiques avaient été prises et que les grands schémas d'organisation étaient connus.

Ensuite, vous demandez quel était l'avantage pour nous d'aller aussi rapidement au risque de susciter des tensions sociales à Pessac. Alors, je réfléchis, je me dis avons nous connu des tensions sociales majeurs sur la ville de Pessac ? Au niveau de la Métropole, il y en a eu, il y a eu même des grèves. Sur Pessac, je n'en ai pas vu sur le sujet. Il se trouve que lorsque nous avons envoyé les fiches de pré-affectation, qu'il était demandé aux 173 personnes qui étaient pré-affectées de renvoyer leur fiche, sachant quelles avaient jusqu'au 30 juin au soir pour le faire sinon le silence valait acceptation. A part 20 personnes qui se sont contentées de l'implicite, la totalité des autres ont explicitement accepté. Il y en a même un qui nous a dit qu'il s'était trompé et qu'il revenait sur son désaccord aujourd'hui même. Donc sur 173 personnes pré-affectées, nous avons 173 accords. Je ne sais pas où vous voyez une tension sociale. Moi, j'en déduis que ces personnes ne sont peut-être pas totalement rassurées mais en tout cas pas très inquiètes, du moins pas suffisamment au point de refuser.

Nous avons encore du travail à faire pour aller dans le détail de leurs conditions de travail et de leurs modes d'organisation. C'est quelque chose qui sera fait dans les semaines et les mois qui viennent. Mais je peux vous assurer que je serais extrêmement attentif avec l'ensemble des directions et des directeurs concernés, avec le directeur général des services par intérim, Monsieur BREGEON, avec les élus concernés et avec, bien sûr, les services de la Métropole. Nous serons très attentifs pour que cela soit une réussite. Mais nous en reparlerons d'ici la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier. En tout cas je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a eu des tensions sociales majeures sur Pessac. Ça n'est pas vrai. Et l'acceptation unanime tendrait à prouver que ça n'est vraiment pas vrai. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MAGNIER** qui déclare : « Je vous annonce que je quitte le conseil municipal pour des raisons professionnelles. Je travaille en effet, sur un projet qui s'est dessiné il y a plusieurs semaines, si ce n'est plusieurs mois, et qui est en train de se confirmer, même si encore rien n'est fait. J'ai expliqué à Monsieur le Maire que je souhaitait mettre toutes les chances de mon côté pour pouvoir voir aboutir ce projet.

Très rapidement, parce que je voulais vous dire quelques mots plutôt sur le futur que sur le passé. D'abord, je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir essayé de trouver tout un tas de solutions diverses et variées pour essayer de rester dans l'équipe municipale.

*Simplement ce que j'ai expliqué, c'est qu'à partir du moment où j'anticipais le fait que je ne disposerai probablement plus d'assez de temps pour mener à bien mes missions, au moins par respect pour les personnes et les électeurs qui m'ont permis de vivre ce mandat pendant 15 mois, je préférais partir et non pas être une élue absente. Je préfère redevenir une citoyenne attentive si ce n'est exigeante.*

*Je voudrais dire deux choses sur la partie finances et sur la partie numérique dont on n'a peut-être trop peu parlé durant ces 15 mois.*

*Tout le monde a compris ici qu'on est sur un changement complet de paradigme avec un niveau d'incertitude qui caractérise la façon dont nous essayons de construire les budgets qui est assez important. On passe de plus en plus à une stratégie de construction des budgets par scénario. Jusqu'à présent, on construisait un budget dans un univers à peu près certain et probabilisable. Il suffisait de manière assez caricaturale d'appliquer quelques coefficients multiplicateurs à ces postes budgétaires et on arrivait à construire un budget. Aujourd'hui, on l'a bien compris, on est de plus en plus dans l'incertitude. Demain, nous serons amenés à présenter des scénarios. Cela change la façon de travailler, cela demande beaucoup d'exigence. Cela concerne les Finances, mais aussi tous les adjoints et l'administration. Il faut être en phase particulièrement d'anticipation pour pouvoir écrire le plan A mais aussi le plan B. Il ne faut pas avoir à l'inventer au dernier moment.*

*Ce changement de paradigme va avoir des implications dans la façon dont l'exercice démocratique se pratique ici. Parce que demain, il faut peut-être envisager et accepter que les choses ne soient plus présentées comme elles l'étaient jusqu'à présent, pour le PPI par exemple. Peut-être que demain, Mesdames et Messieurs de la majorité, vous serez amenés à présenter des scénarios d'investissement en fonction d'hypothèses avec un certain niveau de seuil à atteindre. Et que vous, Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous serez amenés, pour que l'exercice se fasse en toute transparence, à demander de l'information sur les hypothèses qui vont prévaloir pour chacun de ces scénarios.*

*Concernant le numérique, si je devais retenir deux projets qui sont importants, en tout cas qui me tiennent à cœur, ce serait : un premier projet qui n'était peut-être pas inscrit dans le programme, c'est celui de construction d'un bâtiment pour les start-up. On en avait parlé lors de la présentation des objectifs de chaque délégations. L'idée c'est de pouvoir rendre notre territoire attractif et de faire en sorte que les start-up qui sont hébergées en pépinière puissent rester sur le territoire pessacais une fois qu'elles sortent de la pépinière. L'autre projet, c'est le programme Coding Kids, auquel je tiens beaucoup et qui s'étalera sur plusieurs mandatures. J'espère qu'il trouvera non seulement un aboutissement mais qu'il sera maintenu. L'enjeu de ce projet, c'est à la fin des années 2000, ce qui a concerné le numérique c'était de pouvoir construire de manière assez pragmatique des autoroutes de l'information, permettre l'accès aux infrastructures, aux réseaux. Le but était de permettre au public d'avoir accès à des tablettes, à des ordinateurs, à la fibre. Le sens que je donne à ce projet, à cette histoire, nous sommes maintenant en 2015. Nous avons des enfants qui sont utilisateurs du numérique au sens où ils savent très bien manipuler une tablette ou un écran. Encore faut-il que demain, donc dès aujourd'hui, nous puissions leur apprendre ce qui se passe derrière un écran. C'est ce projet-là que nous mettons en place au travers du programme Coding Kids. C'est un programme ambitieux qui va se faire au travers des programmes périscolaires. Nous avons une grosse ambition au travers d'une démarche élaborée par l'INRIA, au travers de petits robots que nous allons mettre à disposition des enfants pour commencer à découvrir les rudiments du code et donc savoir ce qui se passe derrière un écran. Un enfant qui a 5 ans aujourd'hui, demain, quelque soit le métier qu'il pourra faire, devra composer avec des algorithmes et donc comprendre ce qui se passe derrière un écran.*

*Au-delà des ateliers périscolaires, des Coding goûters ont débuté fin juin à la médiathèque avec des enfants de 6 à 10 ans, autant de garçons que de filles. Ils ont pu voir les interactions entre le code et le petit robot. Je voulais finir sur cette note parce que je pense que c'est ce qui doit nous conduire à prendre un petit peu de recul par rapport à notre mission d'élus. La proximité bien évidemment, mais en même temps il faut se mettre un peu en perspective et se dire qu'est ce qu'on peut faire pour nos enfants. C'est leur*

*donner les moyens de découvrir quelque chose qui fera obligatoirement partie demain des compétences qu'ils devront avoir. Quelque soit l'alternance politique ou pas, j'ai envie de dire que sur le numérique en tout cas nous aurons un continuité républicaine. Quand je vois ça, je vois Pessac 2025. »*

**Monsieur le Maire** ajoute : *« Nathalie, le jour tant redouté est arrivé. Tu m'en avais averti très peu de temps après l'élection puisque tu avais eu cette proposition de rachat de ta société. C'est vrai que c'est un sujet que je te souhaitais mais en même temps que je redoutais parce que savais que nous devrions nous passer de toi. J'ai essayé de te convaincre de rester mais tu es entière, exigeante et tu n'as pas souhaité remplir ta mission au rabais. C'est une belle leçon que tu nous donnes de cette manière. En tout cas en partant tu nous laisses un acquis, parce que tout ce que tu as fait pendant 15 mois, ça n'est pas perdu. Tu nous laisses une exigence et puis, nous l'avons vu, des projets. Pour tout cela, je pense que l'ensemble du Conseil municipal et la Ville de Pessac dans son ensemble te remercient et nous te souhaitons tous une magnifique réussite professionnelle. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : *« Au nom de l'ensemble de la majorité j'interviens pour effectivement nous associer tous aux remerciements que tu viens de formuler, Franck. Il nous vient à cet instant deux mots. Le premier c'est « merci ». Merci du travail que tu as fait. Merci du travail de pédagogie que tu as fait. Je pense que sur tous les bancs chacun peut reconnaître le travail et l'effort qui a été fait pour essayer de rendre une matière aride, la plus accessible et compréhensible possible.*

*Le deuxième, qui nous vient à tous à ce moment, c'est « l'exemplarité ». L'exemplarité d'une élue qui anticipe un manque de disponibilité et en tire les conclusions en démissionnant de ses fonctions. Une fois encore, le changement est flagrant avec les pratiques qui ont existé dans le passé : ce n'est pas dans cette majorité que l'on trouvera un adjoint du week end. »*

**La séance est levée à 23h00.**